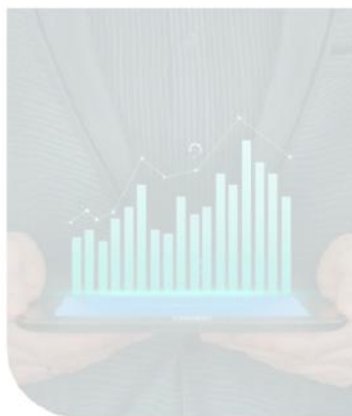




ÉTUDE SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2025

RÉGION DE MARRAKECH - SAFI



ÉTUDE SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2025

RÉGION DE MARRAKECH - SAFI

Étude sur le tissu entrepreneurial

Région de Marrakech-Safi

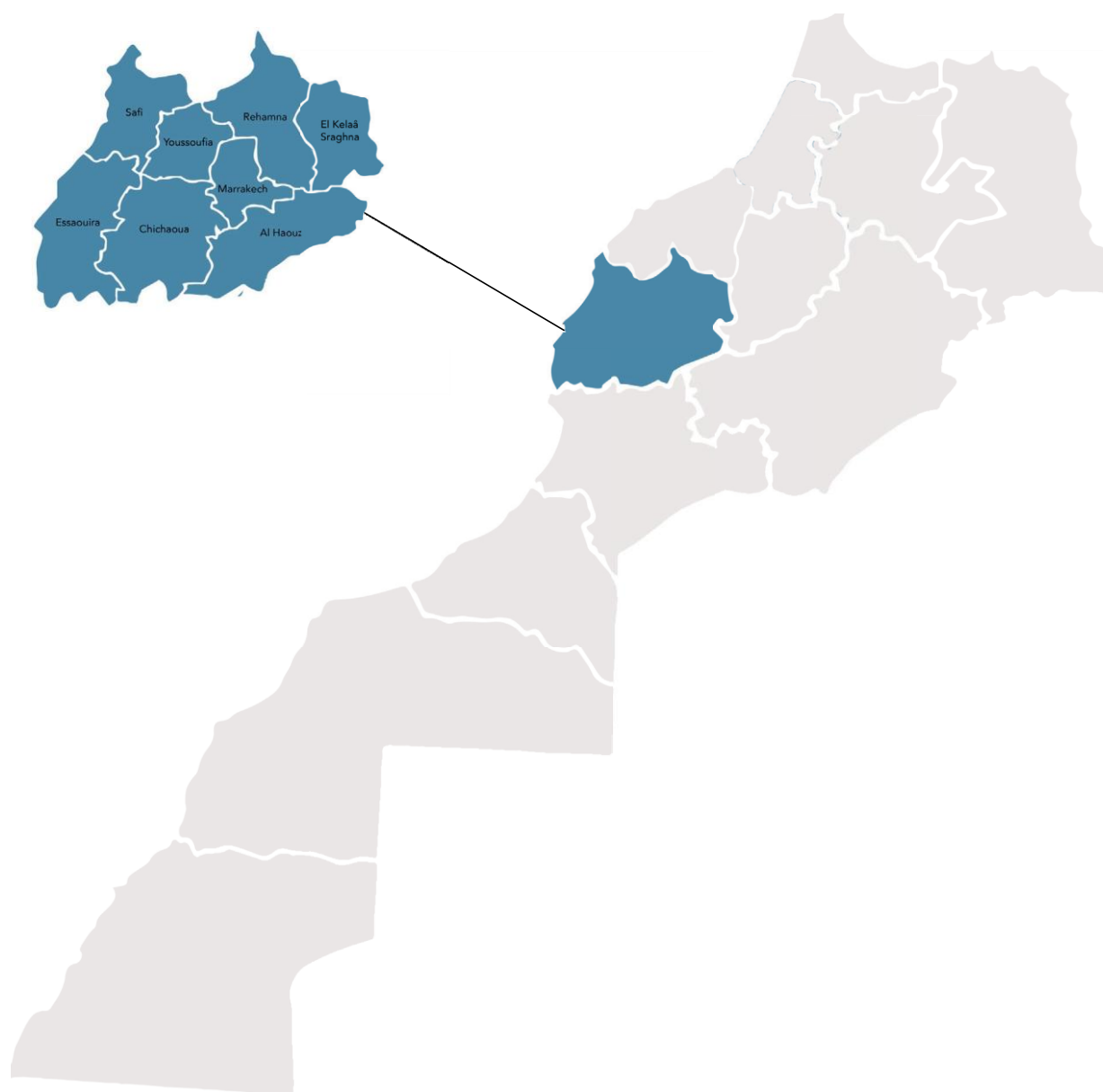


Table des matières

Résumé Exécutif	6
1. Démographie des Entreprises	8
1.1. Caractéristiques de base des EPMA	8
1.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales	14
2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives....	20
2.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	20
2.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	26
3. Emploi des entreprises.....	31
3.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023).....	31
3.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023)	39
3.3. Emploi par genre (2023).....	43
4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA.....	48
5. Accès au financement bancaire (2023)	53
5.1. Accès au financement bancaire par les EPMA.....	53
5.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA.....	56

Monographie de la région Marrakech- Safi

SUPERFICIE

39 167 Km² (5,5% de la superficie du pays) soit une densité de 124,2 Hab/km², le taux d'urbanisation est de 45,9%.

POPULATION MUNICIPALE

4 864 187 Hab. (13,2% de la population totale) (RGPH 2024) dont 2 452 962 masculins et 2 411 225 féminins. 2 234 502 dans le milieu urbain et 2 629 685 dans le milieu rural.

TAUX DE JEUNESSE (15 à 59ans)

58,5% de la population (RGPH 2024), 58% pour les hommes et 58,9% pour les femmes.

TAUX D'ACTIVITÉ

40,4% de la région (RGPH 2024), 68,2% pour les hommes et 12,7% pour les femmes.

PIB RÉGIONAL

110,4 Milliards DH en 2022 (8,3% du PIB National) ; PIB par habitant : 22 730 DH



TAUX DE CHÔMAGE

20,8% de la région (RGPH 2024), 19,5% pour les hommes et 27,5% pour les femmes

CONTRIBUTION A LA VA

5,6% du secteur secondaire national.
9,7% du secteur tertiaire national.

Source : HCP- Comptes régionaux 2024 (Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2022 base 2014) et RGPH 2024.

Chiffres clés de la région

NOMBRE DES EPMA - 2023

37 752 (10,4% de l'effectif total des EPMA au niveau national) ; 8 552 nouvellement créées (12,8% au niveau national) ; 1 569 EPMA en cours de dissolution (14,4% au niveau national).

CA CUMULÉ DES EPMA*

95,4 milliards de DH (4% du global au niveau national en 2023)

VA CUMULÉE DES EPMA*

19 374 millions de DH (4,3% du global au niveau national en 2023)

NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES À LA CNSS

32 960 entreprises déclarant 339 796 employés (2023)

NOMBRE DES EMPLOIS FÉMININS

101 823 salariées femmes (7,1% des emplois féminins au niveau national en 2023)

NOMBRE DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CRÉDIT

10 223 EPMA (8,2% des entreprises bénéficiant d'un crédit au niveau national en 2023)

ENCOURS CONTRACTÉ

20,9 milliards de dirhams (4,2% de l'encours contracté au niveau national en 2023)

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises personnes morales actives.

* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA et VA.

Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la quatrième édition de ses rapports régionaux.

Il s'agit d'une déclinaison de son rapport annuel réalisé à l'échelle nationale et qui vise à fournir un diagnostic du système productif de chaque région du Royaume et de mettre à la disposition des acteurs publics et privés une série d'indicateurs clés concernant la démographie, la santé économique et financière des entreprises ainsi que les indicateurs sur l'entrepreneuriat féminin.

Les résultats de ce rapport, qui porte sur la région de Marrakech-Safi, dresse un diagnostic du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA), au titre des années 2022 et 2023, enrichi par une analyse comparative avec la période pré-Covid de 2017 à 2019.

Ainsi, selon les données de la DGI, le nombre d'entreprises a retrouvé au cours des années 2022-2023, un rythme d'accroissement supérieure de celui de la période pré-Covid, avec des créations annuelles moyennes de près de 8 milles entreprises, en quasi-totalité dans la préfecture de Marrakech.

Parallèlement, le nombre d'entreprises dissoutes a connu une augmentation sensible, passant, selon l'OMPIC, d'une moyenne annuelle de près de 970 pendant la période pré-Covid à plus de 1 500 au cours des années 2022-2023.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 95,4 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 19 374 millions de dirhams, soit des évolutions respectives de 12,8% et 20,1% par rapport à 2022, et de 52,9% et 54,1% par rapport à 2017.

Le commerce se distingue comme le principal contributeur à ces indicateurs, avec des parts avoisinant respectivement de 36,8% et 25,3%. Les grandes entreprises ont réalisé 29,5% et 30,8% du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée générés.

L'analyse de l'évolution du tissu productif au niveau provincial fait ressortir des dynamiques démographiques différenciées. Les provinces d'Al Haouz, d'El Kelâa des Sraghna et Chichaoua, en particulier se distinguent par des hausses notables du nombre d'EPMA, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'emploi.

La préfecture de Marrakech a concentré, en 2023, 73% des EPMA, générant 88,9% du chiffre d'affaires et 91,3% de la valeur ajoutée de la région. Par ailleurs, 66,5% des entreprises affiliées à la CNSS y sont implantées, employant 67,4% de l'ensemble des salariés déclarés.

Pour ce qui est de l'entrepreneuriat féminin, 17,6% des EPMA de la région sont dirigées par des femmes en 2023, soit une part supérieure au niveau national établi à 15,1%. Cette part s'est établie à 21,2% dans la province d'Essaouira et de 18,8% dans la préfecture de Marrakech.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire par les EPMA, en 2023, montre que 83,4% de l'encours de ce financement est concentré dans la préfecture de Marrakech, qui bénéficie de 72,9% de l'effectif des entreprises étudiées. Les entreprises dirigées par des femmes, représentent 16,5% de cet effectif, et 13,2% de l'encours précité.

1. Démographie des Entreprises

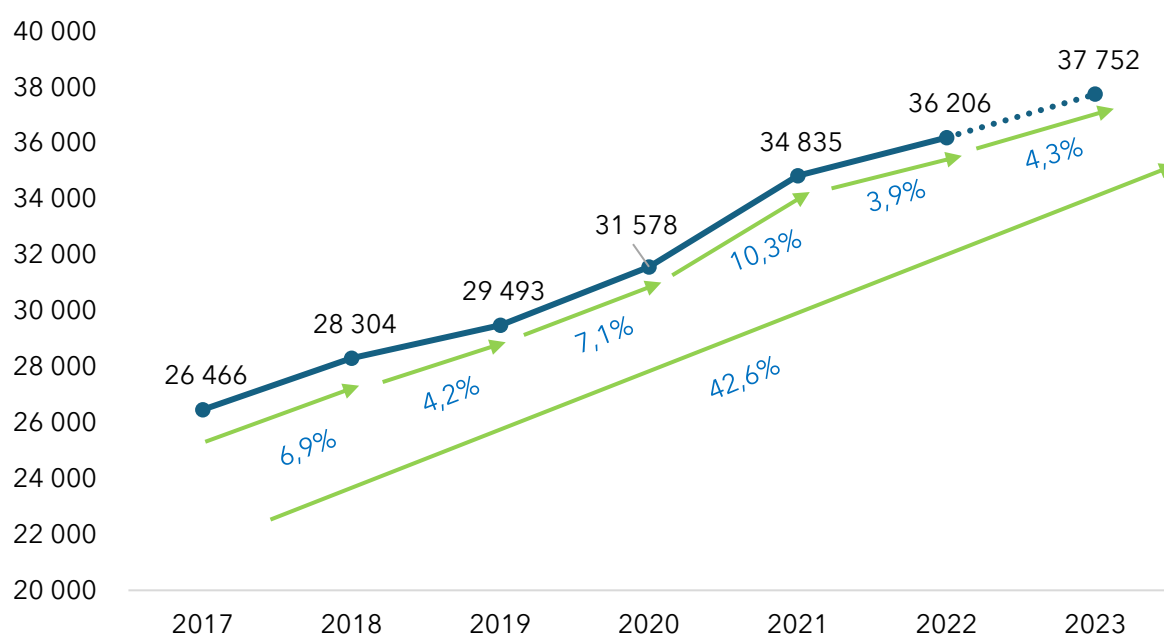
1.1. Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) dans la région de Marrakech-Safi ainsi que leur ventilation par taille, province et secteur d'activités sur la période 2017-2023¹. Elle dresse également une comparaison de l'évolution de ces données entre la période post-covid 19 et la période pré-covid.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI pour l'ensemble de cette période. Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux des rapports précédents qui se basaient sur les données consolidées communiquées, en plus de la DGI, par Bank Al-Maghrib, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'OMPIC.

Après une augmentation de l'effectif des entreprises de 6,3% en moyenne, entre 2017 et 2021, cet effectif a enregistré une hausse autour de 4% en 2022 et 2023.

Graphique 1 - Evolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

¹ Les résultats sur l'exercice 2023 sont provisoires.

La structure du tissu productif des EPMA est demeurée globalement stable sur la période post-Covid-19

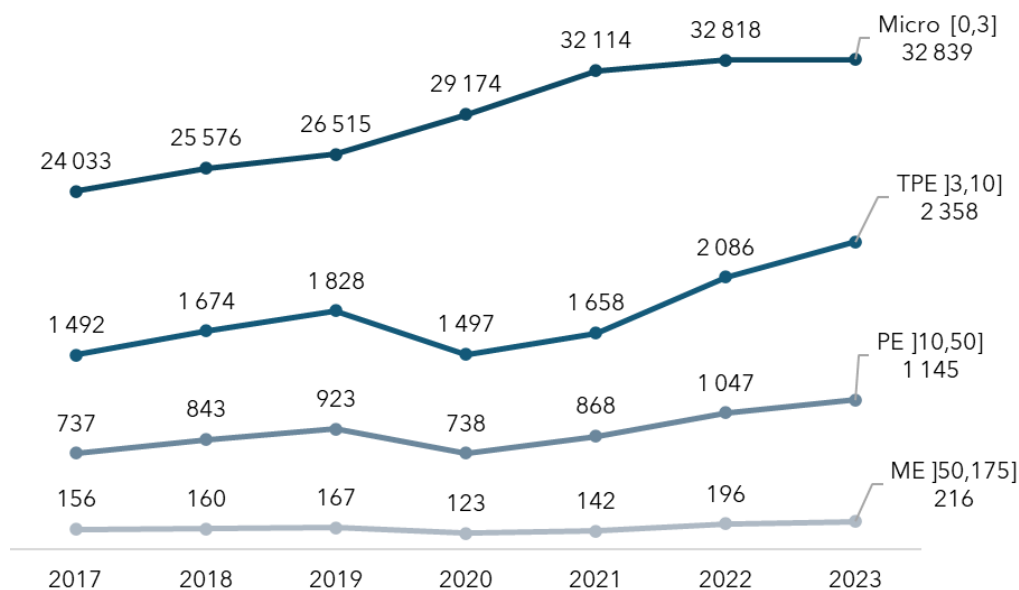
La structure du tissu productif est demeurée globalement stable dans la période post-Covid 19. Tout particulièrement, la part des microentreprises s'est stabilisée à 89,7% en 2023, après que leur effectif ait progressé à un rythme relativement plus important en 2020 et 2021.

Tableau 1- Répartition des EPMA par catégorie

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %
Micro [0,3]	24 033	90,8	25 576	90,4	26 515	89,9	29 174	92,4	32 114	92,2	32 818	90,6	32 839	89,7
[0, 1]	21 581	81,5	22 832	80,7	23 570	79,9	26 657	84,4	29 411	84,4	29 542	81,6	29 270	79,9
]1, 3]	2 452	9,3	2 744	9,7	2 945	10,0	2 517	8,0	2 703	7,8	3 276	9,0	3 569	9,7
TPE]3,10]	1 492	5,6	1 674	5,9	1 828	6,2	1 497	4,7	1 658	4,8	2 086	5,8	2 358	6,4
PE]10,50]	737	2,8	843	3,0	923	3,1	738	2,3	868	2,5	1 047	2,9	1 145	3,1
ME]50,175]	156	0,6	160	0,6	167	0,6	123	0,4	142	0,4	196	0,5	216	0,6
GE > 175	48	0,2	51	0,2	60	0,2	46	0,1	53	0,2	59	0,2	66	0,2
Total	26 466	100	28 304	100	29 493	100	31 578	100	34 835	100	36 206	100	36 624	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 2- Evolution de l'effectif des EPMA par catégorie sur la période 2017-2023

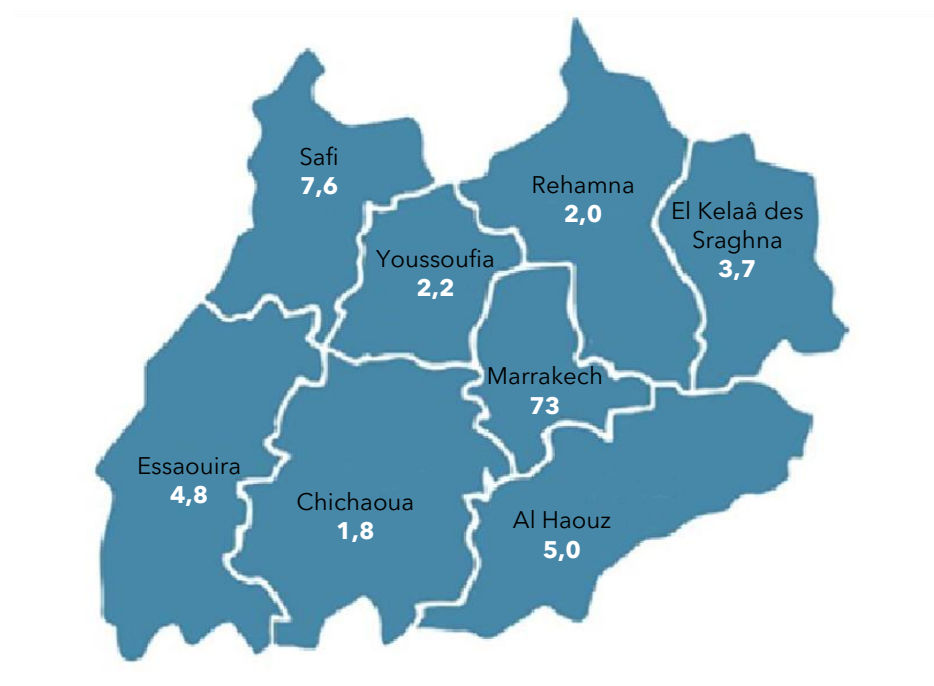


Source : Base des données fournie par la DGI.

L'analyse de concentration provinciale des EPMA, entre 2017 et 2023, montre une progression plus rapide des implantations dans la province de Chichaoua

73% des EPMA sont basées dans la préfecture de Marrakech, une part quasi-stable sur la période étudiée.

Graphique 3 - Répartition provinciale des EPMA en 2023 - en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2- Répartition provinciale des EPMA

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombr e d'entre prises	Part en %	Nombr e d'entre prises	Part en %	Nombr e d'entre prises	Part en %	Nombr e d'entre prises	Part en %	Nombr e d'entre prises	Part en %	Nombr e d'entre prises	Part en %	Nombr e d'entre prises	Part en %
Marrakech	19 568	73,9	21 010	74,2	21 921	74,3	23 297	73,8	25 413	73,0	26 227	72,4	26 747	73,0
Safi	2 130	8,0	2 247	7,9	2 207	7,5	2 418	7,7	2 683	7,7	2 815	7,8	2 768	7,6
Al Haouz	1 255	4,7	1 365	4,8	1 391	4,7	1 511	4,8	1 759	5,0	1 841	5,1	1 825	5,0
Essaouira	1 243	4,7	1 290	4,6	1 372	4,7	1 453	4,6	1 587	4,6	1 709	4,7	1 748	4,8
El Kelâa des Sraghna	888	3,4	988	3,5	1 031	3,5	1 124	3,6	1 301	3,7	1 391	3,8	1 354	3,7
Yousseoufia	608	2,3	595	2,1	682	2,3	735	2,3	835	2,4	831	2,3	797	2,2
Rehamna	417	1,6	425	1,5	474	1,6	539	1,7	651	1,9	747	2,1	733	2,0
Chichaoua	357	1,3	384	1,4	415	1,4	501	1,6	606	1,7	645	1,8	652	1,8
Total	26 466	100	28 304	100	29 493	100	31 578	100	34 835	100	36 206	100	36 624	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

La part de l'effectif des EPMA opérant dans le secteur secondaire a baissé de 1,1 point sur la période étudiée au profit du secteur tertiaire.

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA entre 2017 et 2023 révèle la baisse de la part des deux secteurs dominants à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », et la « construction » et la stabilité de celle du secteur des « activités de services administratifs et de soutien ».

Ainsi, les activités du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui demeurent le secteur prédominant, a vu sa part baisser de 35,2% à 32,2%.

La « construction », demeure en deuxième position, sa part a diminué de 22,4% en 2017 à 20% en 2023.

Tableau 3- Répartition des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9 317	35,2	9 749	34,4	9 914	33,6	10 595	33,6	11 643	33,4	11 937	33,0	11 802	32,2
Construction	5 918	22,4	6 160	21,8	6 283	21,3	6 707	21,2	7 228	20,7	7 340	20,3	7 315	20,0
Hébergement et restauration	2 253	8,5	2 534	9,0	2 772	9,4	2 956	9,4	3 281	9,4	3 516	9,7	3 615	9,9
Activités de services administratifs et de soutien	1 757	6,6	1 941	6,9	2 096	7,1	2 171	6,9	2 338	6,7	2 376	6,6	2 404	6,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 529	5,8	1 630	5,8	1 739	5,9	1 881	6,0	2 097	6,0	2 172	6,0	2 224	6,1
Industrie manufacturière	1 143	4,3	1 240	4,4	1 340	4,5	1 540	4,9	1 792	5,1	1 955	5,4	2 009	5,5
Activités immobilières	1 282	4,8	1 368	4,8	1 416	4,8	1 454	4,6	1 520	4,4	1 638	4,5	1 853	5,1
Transports et entreposage	1 082	4,1	1 204	4,3	1 268	4,3	1 360	4,3	1 518	4,4	1 571	4,3	1 598	4,4
Autres activités de services	445	1,7	501	1,8	546	1,9	606	1,9	701	2,0	749	2,1	755	2,1
Enseignement	480	1,8	533	1,9	576	2,0	622	2,0	713	2,0	775	2,1	745	2,0
Activités financières et d'assurance	307	1,2	366	1,3	410	1,4	427	1,4	501	1,4	557	1,5	611	1,7
Arts, spectacles et activités récréatives	275	1,0	312	1,1	344	1,2	390	1,2	447	1,3	468	1,3	489	1,3
Information et communication	247	0,9	292	1,0	289	1,0	321	1,0	407	1,2	433	1,2	449	1,2
Santé humaine et action sociale	121	0,5	148	0,5	165	0,6	187	0,6	240	0,7	272	0,8	290	0,8
Industries extractives	137	0,5	145	0,5	149	0,5	154	0,5	161	0,5	184	0,5	199	0,5
Agriculture, sylviculture et pêche	49	0,2	53	0,2	50	0,2	82	0,3	112	0,3	131	0,4	131	0,4
Autres	124	0,5	128	0,5	136	0,5	125	0,4	136	0,4	132	0,4	135	0,4
Total	26 466	100	28 304	100	29 493	100	31 578	100	34 835	100	36 206	100	36 624	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4- Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023 -2017
Secondaire	27,4	26,9	26,6	26,9	26,6	26,5	26,3	-1,1
Construction	22,4	21,8	21,3	21,3	20,8	20,3	20,0	-2,4
Industrie manufacturière	4,3	4,4	4,6	4,9	5,2	5,4	5,5	1,2
Industries extractives	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Tertiaire	72,6	73,1	73,4	73,1	73,4	73,5	73,7	1,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	35,3	34,5	33,7	33,6	33,5	33,1	32,3	-2,9
Hébergement et restauration	8,5	9,0	9,4	9,4	9,4	9,7	9,9	1,4
Activités de services administratifs et de soutien	6,7	6,9	7,1	6,9	6,7	6,6	6,6	-0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,8	5,8	5,9	6,0	6,0	6,0	6,1	0,3
Activités immobilières	4,9	4,8	4,8	4,6	4,4	4,5	5,1	0,2
Transports et entreposage	4,1	4,3	4,3	4,3	4,4	4,4	4,4	0,3
Autres activités de services	1,7	1,8	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	0,4
Enseignement	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1	2,0	0,2
Activités financières et d'assurance	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,7	0,5
Arts, spectacles et activités récréatives	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	0,3
Information et communication	0,9	1,0	1,0	1,0	1,2	1,2	1,2	0,3
Santé humaine et action sociale	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,3
Autres	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	

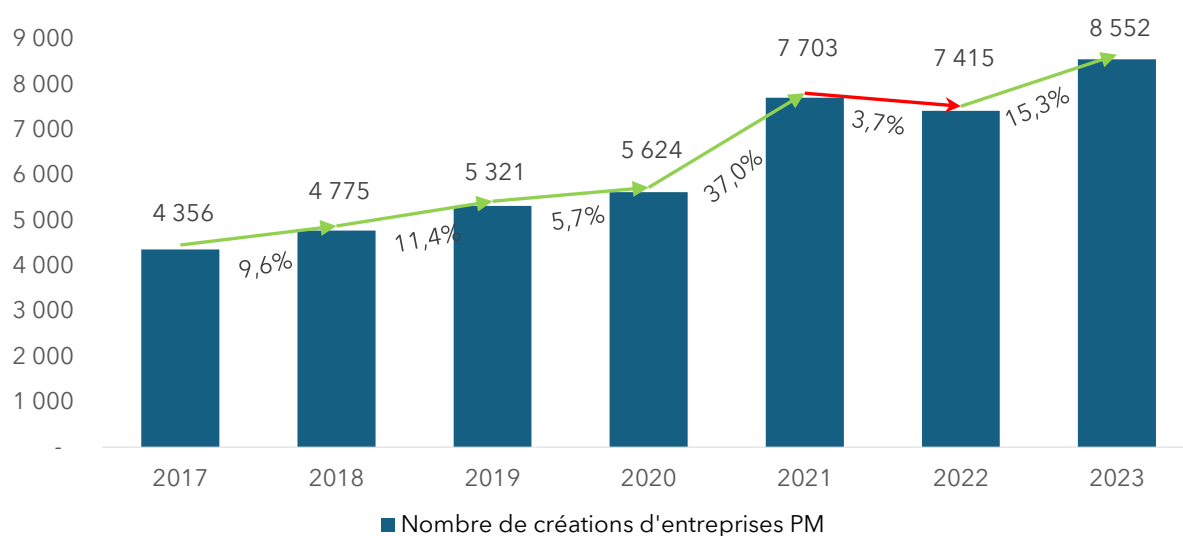
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Le rythme de création d'entreprises s'est rétabli après une chute en 2022

La période 2017-2023 a connu une croissance des créations d'entreprises personnes morales, passant de 4 356 à 8 552, soit une augmentation de 96,3%, atteignant un pic avec 7 703 créations d'entreprises en 2021, probablement en raison du report des projets initialement prévus en 2020³.

Graphique 4- Evolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM entre 2017 et 2023

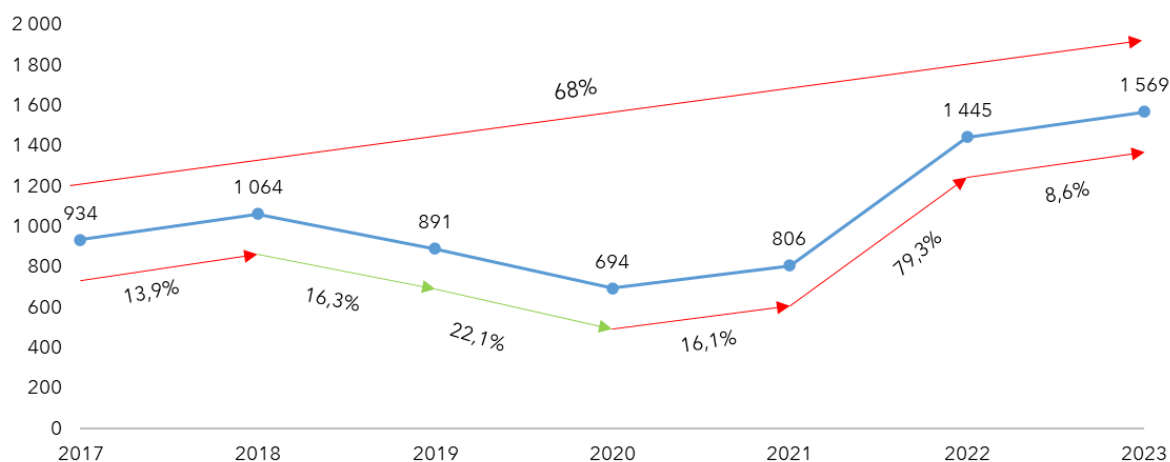


Source : Base des données fournie par la DGI.

Les dissolutions d'entreprises personnes morales ont bondi dans les années post-Covid 19 atteignant un pic de 1 569 en 2023

Après avoir diminué en moyenne annuelle de 1,5% entre 2017 et 2019, les dissolutions d'entreprises PM se sont accrues de 94,7% entre 2021 et 2023. Leur baisse significative observée en 2020 résulte de la fermeture des tribunaux à cause de la pandémie de COVID19.

Graphique 5 - Evolution des dissolutions des entreprises PM

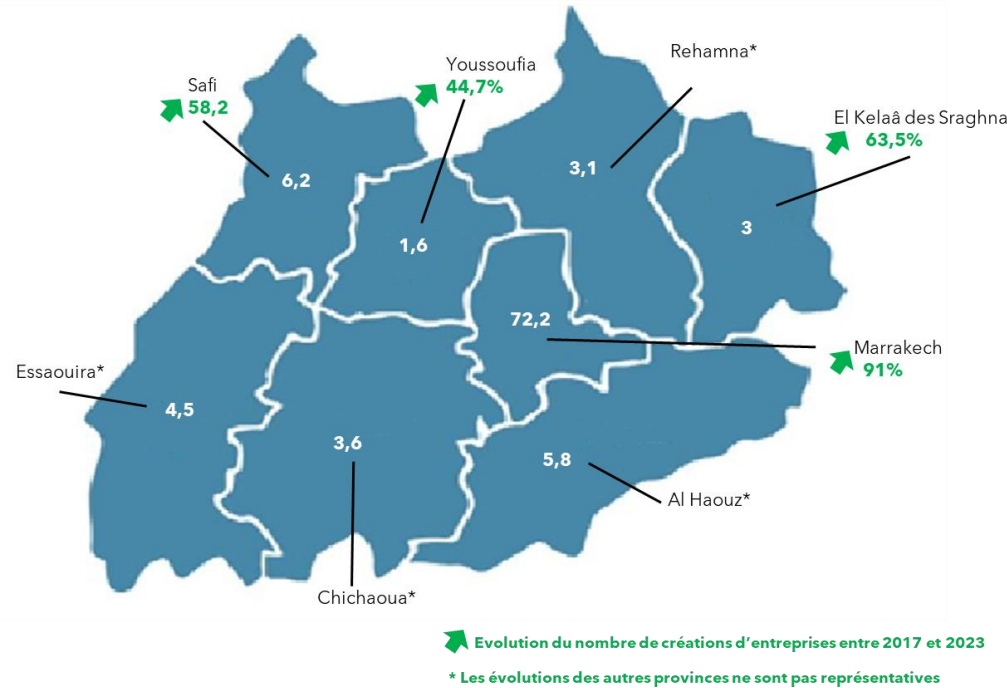


Source : Base des données fournie par la DGI.

L'analyse de concentration provinciale des créations des EPMA, entre 2017 et 2023, montre une progression plus rapide des implantations dans la province de Chichaoua

L'analyse provinciale des créations d'entreprises PM entre 2017 et 2023 montre que la part de la préfecture de Marrakech a baissé passant de 74,2% en 2017 à 72,2% en 2023. La part de la province de Chichaoua a augmenté de 1,4% à 3,6% sur la période étudiée.

Graphique 6 - Evolution entre 2017 et 2023 et répartition provinciale des créations des entreprises en 2023- en %



Source : Base des données fournies par la DGI.

Tableau 5 - Répartition provinciale des créations des entreprises PM

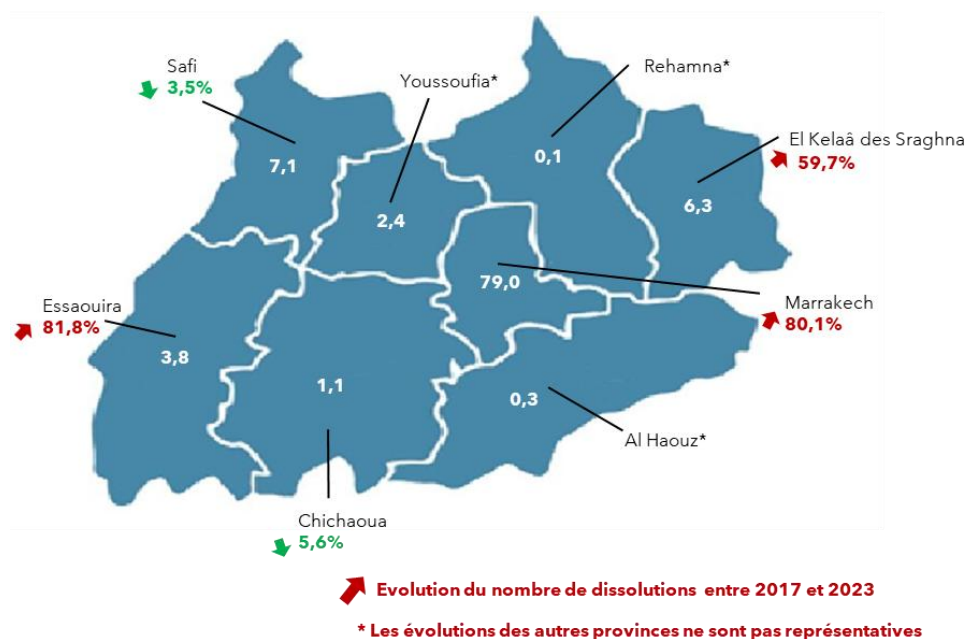
Région	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombr e d'entre prises	Parts en %	Nombr e d'entre prises	Parts en %	Nombr e d'entre prises	Parts en %	Nombr e d'entre prises	Parts en %	Nombr e d'entre prises	Parts en %	Nombr e d'entre prises	Parts en %	Nombr e d'entre prises	Parts en %
Marrakech	3 232	74,2	3 594	75,3	3 929	73,8	3 890	69,2	5 307	68,9	4 988	67,3	6 172	72,2
Safi	335	7,7	364	7,6	331	6,2	519	9,2	626	8,1	623	8,4	530	6,2
Al Haouz	221	5,1	241	5,0	297	5,6	358	6,4	540	7,0	500	6,7	496	5,8
Essaouira	174	4,0	166	3,5	203	3,8	203	3,6	279	3,6	355	4,8	385	4,5
Chichaoua	59	1,4	69	1,4	71	1,3	142	2,5	182	2,4	161	2,2	306	3,6
Rehamna	82	1,9	97	2,0	158	3,0	174	3,1	268	3,5	306	4,1	267	3,1
El Kelâa des Sraghna	159	3,7	169	3,5	178	3,3	202	3,6	321	4,2	309	4,2	260	3,0
Youssoufia	94	2,2	75	1,6	154	2,9	136	2,4	180	2,3	173	2,3	136	1,6
Total	4 356	100	4 775	100	5 321	100	5 624	100	7 703	100	7 415	100	8 552	100

Source : Base des données fournies par la DGI.

Une augmentation du nombre de dissolutions dans la majorité des provinces de la région (cf. graphique 7)

La plupart des provinces sont touchées par l'augmentation du nombre de dissolutions observée entre 2017 et 2023, mais cette hausse est inégale. Toutefois, les provinces de Safi et de Chichaoua présentent une tendance inverse avec une diminution du nombre de dissolutions. La préfecture de Marrakech concentre 79% des dissolutions PM en 2023, et enregistre une augmentation de 80,1% par rapport à 2017.

Graphique 7- Evolution entre 2017 et 2023 et répartition provinciale des dissolutions des entreprises PM en 2023-en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 6 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par province

Provinces	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marrakech	73,7	79,9	78,2	76,2	73,1	80,9	79,0
Safi	12,3	8,2	8,3	9,9	10,3	6,1	7,1
El Kelâa des Sraghna	6,6	4,9	5,3	5,0	7,4	3,8	6,3
Essaouira	3,5	3,2	4,0	5,8	5,3	4,8	3,8
Youssoufia	1,9	2,9	2,8	2,0	1,9	2,4	2,4
Chichaoua	1,9	0,9	1,3	0,7	1,2	1,4	1,1
Al Haouz	-	-	-	0,3	0,2	0,5	0,3
Rehamna	-	-	-	-	0,2	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Seul le secteur de l'« hébergement et restauration » a vu le rythme de dissolutions des EPMA baisser après la pandémie.

Le rythme de dissolutions des entreprises par secteur d'activités a connu des fluctuations inégales. Seul le secteur de l'« hébergement et restauration » a enregistré une baisse du rythme des dissolutions des entreprises après la pandémie (cf. tableau 7).

Tableau 7 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution

Section d'activités	Parts en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	40,8	28,5	30,7	38,6	35,5	39,2	33,4
Construction	24,0	20,1	20,2	17,8	19,1	17,8	17,1
Hébergement et restauration	6,3	14,4	11,0	8,9	10,4	9,6	10,2
Activités de services administratifs et de soutien	5,8	4,8	4,8	5,6	6,4	6,9	7,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,7	8,7	6,5	5,8	6,3	5,6	6,8
Industrie manufacturière	4,7	3,4	4,7	4,3	4,2	5,0	5,0
Transports et entreposage	3,9	3,0	4,4	5,2	3,2	4,0	4,1
Activités immobilières	3,8	5,9	4,4	3,1	4,5	2,9	3,5
Autres activités de services	1,5	2,2	2,5	2,7	2,5	2,0	2,9
Information et communication	1,1	2,2	2,0	2,2	0,9	1,7	2,7
Arts, spectacles et activités récréatives	1,5	1,2	2,0	2,4	2,0	1,7	2,5
Autres	2,1	5,6	6,8	3,4	5,1	3,5	4,8
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de moins de 5 ans d'âge ont été les plus vulnérables à ces chocs, le taux de dissolution les concernant est passé de -3,8% en moyenne avant la crise du Covid-19 à 11% dans la période post-covid.

Tableau 8- Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution

Tranche d'âge	Parts en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[0,2]	15,4	15,5	14,9	11,8	5,1	20	16,1
[2,5]	41,1	36,6	39,1	35,9	39,7	34,7	39,1
[5,10]	27	29,1	24,9	30,5	30,7	27	25,5
[10,20]	14	16,8	18,6	20,9	23,8	16,8	16,8
[+20]	2,6	2	2,5	0,9	0,7	1,5	2,5
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

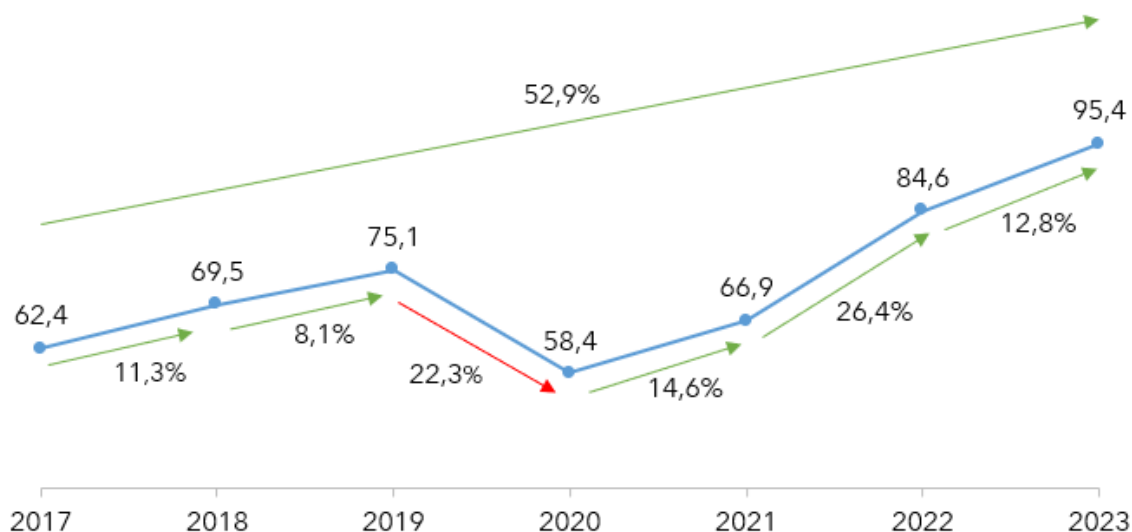
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA dans la région de Marrakech-Safi (Chiffre d'affaires et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province et secteur d'activités sur la période 2017-2023². Elle dresse également une comparaison de l'évolution de ces indicateurs entre la période avant et après la pandémie de Covid-19.

2.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Le CA des EPMA a évolué autour de 12,8% en 2023, indiquant un niveau supérieur à celui d'avant crise.

Le graphique numéro 8 montre qu'après avoir augmenté de 11,3% en 2018 et 8,1% en 2019, le taux de croissance annuel du CA des EPMA³ a subi une baisse significative de 22,3% en 2020 en raison de la crise pandémique, avant de rebondir, grâce à une forte reprise économique, à 14,6% en 2021. Cette progression s'est poursuivie, à un rythme plus soutenu, pour atteindre 26,4% en 2022. Avec un montant total de 95,4 milliards de dirhams en 2023 (chiffre provisoire), le CA a enregistré un rythme de croissance supérieur à celui des années pré-covid, soit 12,8%.

Graphique 8 - Evolution du CA cumulé en MMDH entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

² Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME en raison de la mise à jour des bases de données.

³ A l'exception du secteur des activités financières et d'assurances

Le rythme de croissance du CA cumulé des grandes entreprises (GE), durant les années post-covid 19, a été plus rapide que celui enregistré par les TPME.

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des TPME, s'est légèrement affaiblie. Leur part dans le total du CA des EPMA étant passée de 71,5% en 2017 à 70,5% en 2023, alors que celle des grandes entreprises (GE) a augmenté de 28,5% à 29,5%. Ces tendances s'accompagnent d'un rythme de croissance post-Covid de 11,3% pour les TPME, contre 5,8% avant la pandémie, et de 16,6% pour les GE après la Covid, alors qu'elles avaient enregistré une croissance de 9,3% avant la pandémie.

Tableau 9 - Répartition du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Micro [0, 3]	7,3	11,7	8,0	11,5	8,6	11,4	7,3	12,5	7,9	11,7	9,3	11,0	10,1	10,6
[0, 1]	3,0	4,8	3,2	4,6	3,5	4,6	3,0	5,1	3,2	4,7	3,7	4,3	3,9	4,1
[1, 3]	4,3	6,9	4,8	6,9	5,1	6,8	4,4	7,5	4,7	7,0	5,7	6,7	6,2	6,5
TPE [3,10]	8,2	13,1	9,0	13,0	9,8	13,0	8,1	13,8	8,9	13,3	11,3	13,4	12,8	13,4
PE [10,50]	15,4	24,6	18,0	25,9	19,2	25,5	15,3	26,2	18,0	26,9	22,1	26,2	24,0	25,2
ME[50,175]	13,7	22,0	14,8	21,3	14,8	19,8	10,9	18,7	12,8	19,2	17,7	20,9	20,4	21,3
GE > 175	17,8	28,5	19,7	28,4	22,8	30,3	16,8	28,7	19,3	28,9	24,1	28,5	28,2	29,5
Total	62,4	100	69,5	100	75,1	100	58,4	100	66,9	100	84,6	100	95,4	100

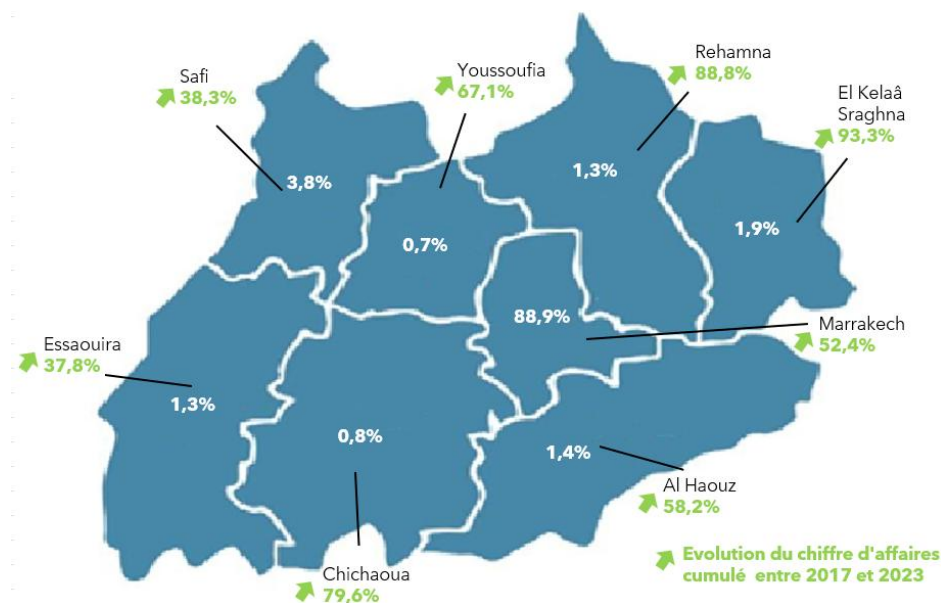
Source : Base des données fournie par la DGI.

La croissance annuelle moyenne post-Covid du CA des EPMA dans la province de Rehamna a été plus rapide que dans les autres provinces.

L'essentiel de l'activité des EPMA reste concentrée au niveau de la préfecture de Marrakech, avec une part de 88,9% dans le total de leur CA en 2023, en baisse de 0,3 point par rapport à 2017.

Les provinces de Safi et d'El Kelaâ des Sraghna représentent respectivement 3,8% et 1,9% de part. Le CA des EPMA qu'elles accueillent a évolué en moyenne annuelle, dans la période post-Covid, de 7,5% et 11,6% respectivement, contre 3,4% et 2,2% dans la période pré-Covid.

Graphique 9 - Répartition provinciale du CA cumulé des EPMA, en 2023



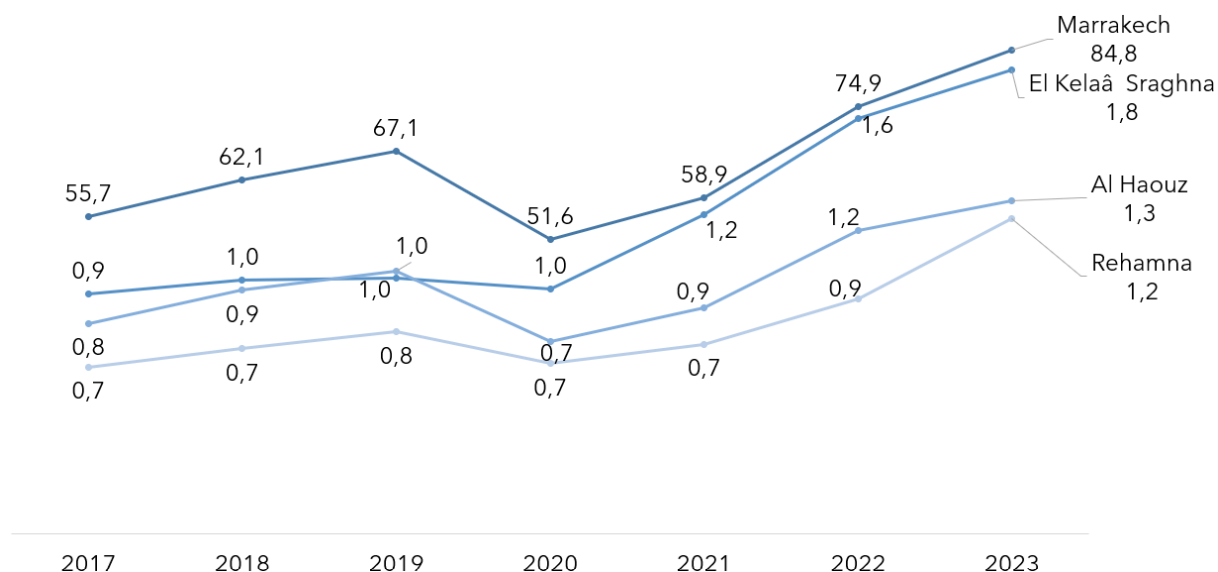
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10 - Répartition du CA cumulé des EPMA par provinces

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Marrakech	55,7	89,2	62,1	89,4	67,1	89,3	51,6	88,3	58,9	88,1	74,9	88,5	84,8	88,9
Safi	2,6	4,2	2,6	3,8	2,9	3,8	2,5	4,2	2,8	4,2	3,4	4,0	3,6	3,8
El Kelaâ des Sraghna	0,9	1,5	1,0	1,4	1,0	1,3	1,0	1,6	1,2	1,9	1,6	1,9	1,8	1,9
Al Haouz	0,8	1,3	0,9	1,4	1,0	1,4	0,7	1,3	0,9	1,3	1,2	1,4	1,3	1,4
Essaouira	0,9	1,5	1,1	1,5	1,0	1,3	0,8	1,4	1,0	1,5	1,2	1,5	1,3	1,3
Rehamna	0,7	1,0	0,7	1,0	0,8	1,0	0,7	1,1	0,7	1,1	0,9	1,1	1,2	1,3
Chichaoua	0,4	0,7	0,5	0,7	0,6	0,8	0,6	1,1	0,7	1,0	0,7	0,9	0,7	0,8
Youssoufia	0,4	0,7	0,6	0,8	0,8	1,0	0,5	0,9	0,6	0,9	0,6	0,7	0,7	0,7
Total	62,4	100	69,5	100	75,1	100	58,4	100	66,9	100	84,6	100	95,4	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 10 - Evolution du CA des provinces ayant connu les croissances les plus importantes entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Les 3 principaux secteurs de production ont concentré, en moyenne, 70% du CA cumulé des EPMA entre 2017 et 2023.

La répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA sur la période 2017-2023 montre qu'en moyenne 70% de ce CA reste concentré dans trois sections d'activités, à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », la « construction », et l'« industrie manufacturière ». En termes d'évolution, leurs parts ont évolué différemment, passant de 35,2% à 36,8% pour le secteur du commerce, et diminuant de 18,5 % à 18,4 % pour la construction, ainsi que de 13,9% à 11,8% pour l'industrie manufacturière.

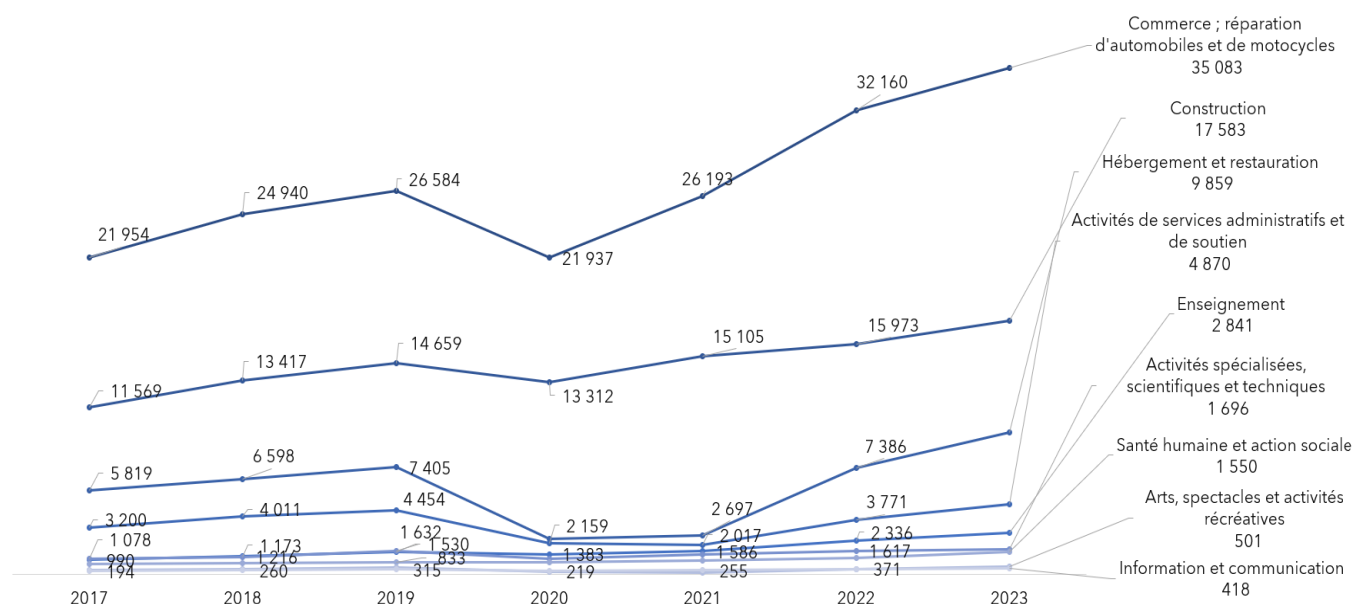
Cette répartition sectorielle révèle également que la part du CA du secteur secondaire dans le total du CA des EPMA a baissé, durant cette période, de 3,4 points à 34,9%, au profit du secteur tertiaire.

Tableau 11 - Répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En		En		En		En		En		En		En	
	MM	En %	MM	En %	MM	En %	MM	En %	MM	En %	MM	En %	MM	En %
DH			DH		DH		DH		DH		DH		DH	
Commerce ; Réparation d'automobiles et de motocycles	22,0	35,2	24,9	35,9	26,6	35,4	21,9	37,6	26,2	39,1	32,2	38,0	35,1	36,8
Construction	11,6	18,5	13,4	19,3	14,7	19,5	13,3	22,8	15,1	22,6	16,0	18,9	17,6	18,4
Industrie manufacturière	8,7	13,9	9,0	12,9	9,2	12,2	8,5	14,6	9,2	13,8	10,8	12,7	11,3	11,8
Hébergement et restauration	5,8	9,3	6,6	9,5	7,4	9,9	2,4	4,2	2,7	4,0	7,4	8,7	9,9	10,3
Activités de services administratifs et de soutien	3,2	5,1	4,0	5,8	4,5	5,9	2,2	3,7	2,0	3,0	3,8	4,5	4,9	5,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,7	4,3	2,6	3,8	2,8	3,8	2,5	4,3	2,6	3,9	2,8	3,3	3,1	3,2
Enseignement	1,0	1,6	1,2	1,8	1,5	2,0	1,4	2,4	1,6	2,4	2,3	2,8	2,8	3,0
Transports et entreposage	2,0	3,2	2,1	3,1	2,3	3,1	1,8	3,1	2,0	2,9	2,3	2,7	2,8	2,9
Activités immobilières	1,9	3,1	1,6	2,3	1,4	1,9	0,9	1,5	1,4	2,0	2,0	2,4	1,9	2,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,1	1,7	1,2	1,7	1,6	2,2	1,1	1,8	1,3	2,0	1,6	1,9	1,7	1,8
Santé humaine et action sociale	0,7	1,1	0,8	1,1	0,8	1,1	0,8	1,4	1,0	1,4	1,1	1,3	1,6	1,6
Industries extractives	0,8	1,2	0,7	1,0	0,8	1,0	0,7	1,1	0,8	1,3	0,9	1,0	1,1	1,1
Arts, spectacles et activités récréatives	0,3	0,4	0,3	0,5	0,5	0,6	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,4	0,5	0,5
Information et communication	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres	0,6	1,0	0,7	1,0	0,8	1,0	0,6	1,1	0,7	1,1	0,8	1,0	0,9	1,0
Total	62,4	100	69,5	100	75,1	100	58,4	100	66,9	100	84,6	100	95,4	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 11 - Les secteurs d'activités ayant enregistré une croissance de plus de 50 % du CA entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 12 - Répartition sectorielle du CA par secteur (secondaire et tertiaire), en %

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
Secondaire	38,3	37,4	36,9	43,2	41,9	36,2	34,9	-3,4
Construction	18,6	19,4	19,6	22,9	22,7	18,9	18,5	-0,1
Industrie manufacturière	14,0	13,0	12,2	14,6	13,8	12,8	11,9	-2,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,3	3,8	3,8	4,3	3,9	3,3	3,3	-1,0
Industries extractives	1,2	1,0	1,0	1,2	1,3	1,0	1,1	-0,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,1
Tertiaire	61,7	62,6	63,1	56,8	58,1	63,8	65,1	3,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	35,3	36,0	35,5	37,7	39,3	38,1	36,9	1,6
Hébergement et restauration	9,4	9,5	9,9	4,2	4,0	8,8	10,4	1,0
Activités de services administratifs et de soutien	5,1	5,8	5,9	3,7	3,0	4,5	5,1	0,0
Enseignement	1,6	1,8	2,0	2,4	2,4	2,8	3,0	1,4
Transports et entreposage	3,2	3,1	3,1	3,1	2,9	2,7	2,9	-0,3
Activités immobilières	3,1	2,3	1,9	1,5	2,0	2,4	2,0	-1,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,7	1,7	2,2	1,8	2,0	1,9	1,8	0,1
Santé humaine et action sociale	1,1	1,1	1,1	1,4	1,4	1,3	1,6	0,5
Arts, spectacles et activités récréatives	0,4	0,5	0,6	0,2	0,1	0,4	0,5	0,1
Information et communication	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1
Autres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	

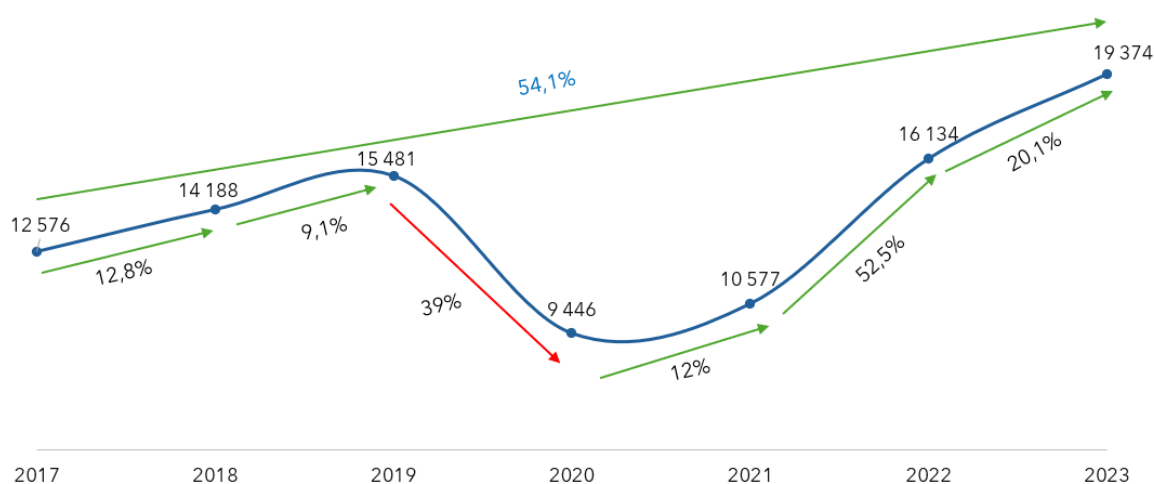
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

L'analyse de la valeur ajoutée révèle un rythme de progression post-Covid plus soutenu par rapport à la période précédant la pandémie

Le graphique numéro 12 montre qu'après avoir augmenté de 12,8% en 2018 et de 9,1% en 2019, l'évolution de la VA⁴ des EPMA dans la région de Marrakech-Safi a subi une baisse significative de 39% en 2020 en raison de la crise pandémique, avant de rebondir, grâce à une forte reprise économique, à 12% en 2021. Cette progression s'est poursuivie, à un rythme encore plus important, en 2022. Avec un montant total de 19 374 millions de dirhams en 2023, la VA a retrouvé un rythme de croissance plus soutenu que celui des années pré-covid, soit 20,1%.

Graphique 12 - Evolution de la VA des EPMA en millions de dirhams entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

⁴ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME en raison de la mise à jour des bases de données

Prédominance des TPME dans le total de la VA des EPMA, avec une moyenne de 69,8% sur 2017-2023

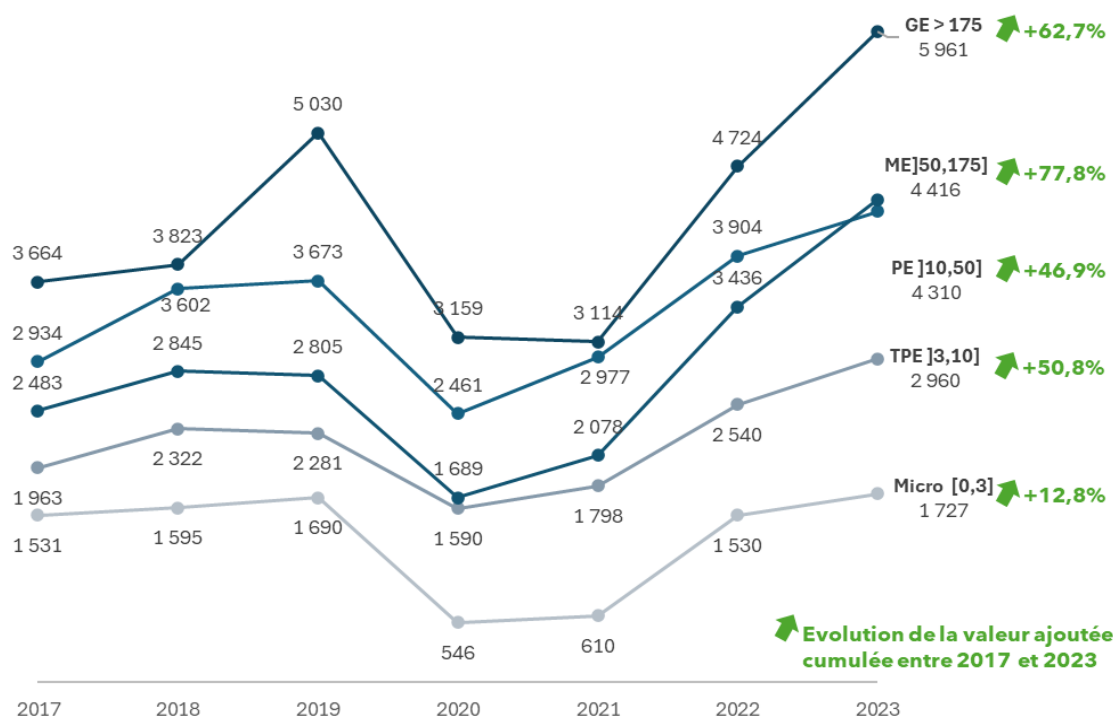
L'analyse de la VA par catégorie d'entreprises révèle une légère diminution de la prédominance des TPME, dont la part dans la VA totale des EPMA est passée de 70,9% en 2017 à 69,2% en 2023, tandis que celle des grandes entreprises (GE) a évolué de 29,1% à 30,8%.

Tableau 13 - Répartition de la VA cumulée des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises ⁵	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %
Micro [0,3]	1 531	12,2	1 595	11,2	1 690	10,9	546	5,8	610	5,8	1 530	9,5	1 727	8,9
TPE [3,10]	1 963	15,6	2 322	16,4	2 281	14,7	1 590	16,8	1 798	17,0	2 540	15,7	2 960	15,3
PE [10,50]	2 934	23,3	3 602	25,4	3 673	23,7	2 461	26,1	2 977	28,1	3 904	24,2	4 310	22,2
ME[50,175]	2 483	19,7	2 845	20,1	2 805	18,1	1 689	17,9	2 078	19,6	3 436	21,3	4 416	22,8
GE > 175	3 664	29,1	3 823	26,9	5 030	32,5	3 159	33,4	3 114	29,4	4 724	29,3	5 961	30,8
Total	12 575	100	14 187	100	15 479	100	9 445	100	10 577	100	16 134	100	19 374	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 13- Evolution de la VA cumulée par catégorie sur la période 2017-2023



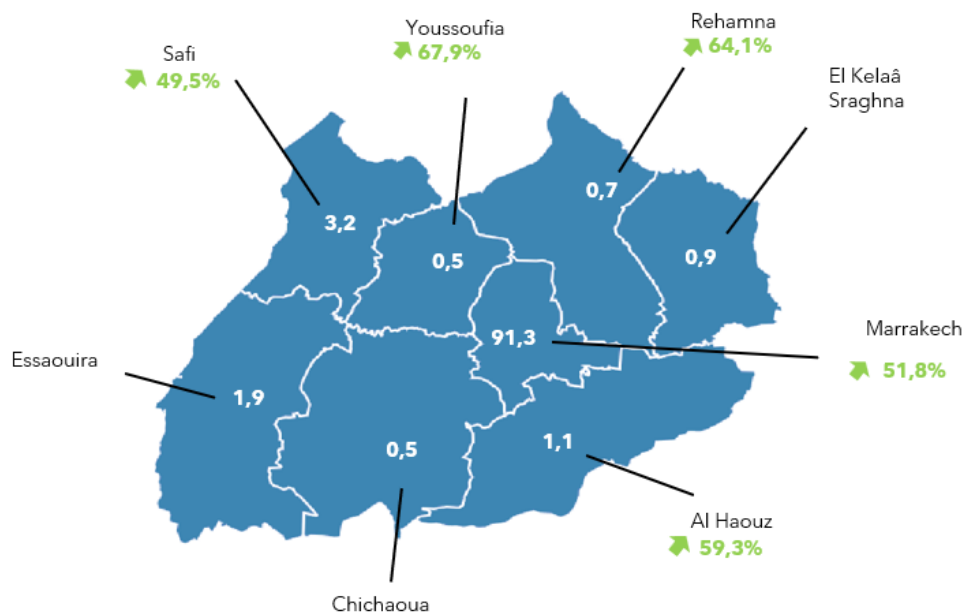
Source : Base des données fournie par la DGI.

⁵ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux de la VA cumulée (Par provinces & Par secteurs) en raison de la mise à jour des bases de données. Des différences allant de 1 à 3 MDH, entre 2017 et 2020.

Les évolutions de la valeur ajoutée dans les provinces de la région sont contrastées.

La majeure partie des activités créatrices de valeur ajoutée reste concentrée au niveau de la préfecture de Marrakech, en enregistrant une part de la VA cumulée des EPMA de 91,3% en 2023, en baisse de 1,4 point par rapport à 2017.

Graphique 14- Répartition par provinces de la VA cumulée des EPMA, en 2023



Evolution de la VA cumulée des EPMA entre 2017 et 2023
* Les évolutions des autres provinces ne sont pas représentatives

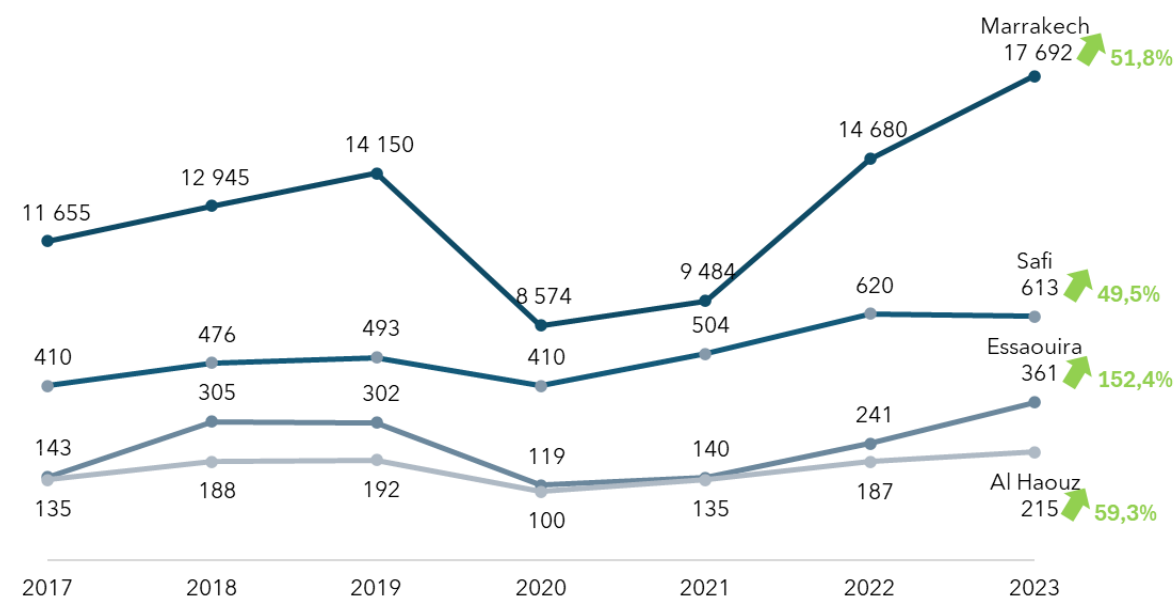
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 14- Répartition de la VA cumulée des EPMA par province

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %
Marrakech	11 655	92,7	12 945	91,2	14 150	91,4	8 574	90,8	9 484	89,7	14 680	91,0	17 692	91,3
Safi	410	3,3	476	3,4	493	3,2	410	4,3	504	4,8	620	3,8	613	3,2
Essaouira	143	1,1	305	2,1	302	2,0	119	1,3	140	1,3	241	1,5	361	1,9
Al Haouz	135	1,1	188	1,3	192	1,2	100	1,1	135	1,3	187	1,2	215	1,1
El Kelâa des Sraghna	74	0,6	94	0,7	95	0,6	74	0,8	123	1,2	150	0,9	184	0,9
Rehamna	78	0,6	92	0,6	105	0,7	56	0,6	62	0,6	111	0,7	128	0,7
Chichaoua	28	0,2	34	0,2	63	0,4	63	0,7	64	0,6	70	0,4	92	0,5
Youssoufia	53	0,4	54	0,4	81	0,5	50	0,5	65	0,6	75	0,5	89	0,5
Total	12 576	100	14 188	100	15 481	100	9 446	100	10 577	100	16 134	100	19 374	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 15- Evolution de la VA cumulée dans les provinces ayant enregistré une croissance plus importante entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Les deux principaux secteurs de l'économie dans la région ont concentré en moyenne près de 41% de la valeur ajoutée des EPMA entre 2017 et 2023.

La répartition sectorielle⁶ de la VA cumulée des EPMA, en 2023, montre que le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » concentre 25,3% de la VA globale, suivi de l'« hébergement et restauration » avec une part de 21,6%. Toutefois, les parts de ces deux secteurs ont enregistré une hausse de 1,1 point et 3,3 points respectivement.

Les secteurs de l'« enseignement » et de la « santé humaine et action sociale » ont vu leur valeur ajoutée se multiplier respectivement par 2,8 et 2,6 entre 2017 et 2023, affichant la progression annuelle la plus importante.

Tableau 15- Répartition sectorielle de la VA cumulée des EPMA

Sections d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3 044	24,2	3 728	26,3	3 702	23,9	2 164	22,9	2 785	26,3	4 089	25,3	4 899	25,3
Hébergement et restauration	2 299	18,3	2 795	19,7	3 182	20,6	439	4,6	558	5,3	3 104	19,2	4 193	21,6
Construction	1 947	15,5	1 667	11,7	1 907	12,3	1 904	20,2	1 629	15,4	2 151	13,3	2 096	10,8
Industrie manufacturière	1 248	9,9	1 532	10,8	1 757	11,4	1 557	16,5	1 551	14,7	1 545	9,6	1 744	9,0
Enseignement	4 59	3,6	535	3,8	686	4,4	572	6,1	622	5,9	1 073	6,7	1 263	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	796	6,3	987	7,0	1 076	7,0	646	6,8	713	6,7	1 132	7,0	1 177	6,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	922	7,3	884	6,2	1 042	6,7	802	8,5	908	8,6	926	5,7	1 107	5,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	378	3,0	403	2,8	450	2,9	370	3,9	478	4,5	448	2,8	596	3,1
Activités immobilières	362	2,9	432	3,0	226	1,5	178	1,9	347	3,3	432	2,7	567	2,9
Santé humaine et action sociale	216	1,7	258	1,8	278	1,8	236	2,5	338	3,2	371	2,3	556	2,9
Transports et entreposage	381	3,0	436	3,1	471	3,0	232	2,5	219	2,1	307	1,9	448	2,3
Industries extractives	214	1,7	197	1,4	220	1,4	177	1,9	214	2,0	186	1,2	229	1,2
Information et communication	89	0,7	92	0,6	114	0,7	104	1,1	127	1,2	170	1,1	193	1,0
Autres	221	1,8	242	1,7	367	2,4	64	0,7	88	0,8	200	1,2	306	1,6
Total	12 576	100	14 188	100	15 478	100	9 445	100	10 577	100	16 134	100	19 374	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

⁶ A l'exception du secteur des activités financières et d'assurances.

3. Emploi des entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS dans la région de Marrakech-Safi selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

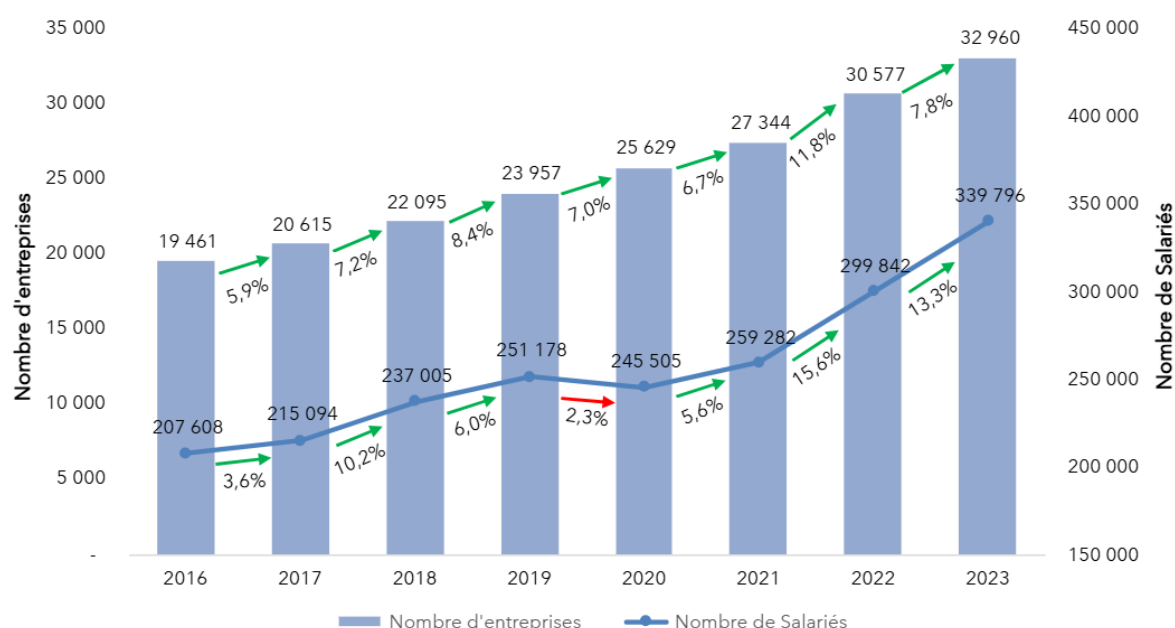
3.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023)

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme dans la région, selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge et tranche de salaires.

Le nombre d'entreprises affiliées à la CNSS est passé de 19 461 à 32 960 entre 2016 et 2023, soit une évolution moyenne annuelle de 8%. Ce rythme s'établit à une moyenne de 7,8% en période post-Covid.

Quant au nombre de leurs salariés, il a progressé de 207 608 à 339 796, soit une hausse annuelle moyenne de 8%. Ce rythme de croissance s'est accéléré sur la période post covid à 13,3% en moyenne contre 5,2% dans la période pré-covid. Cette évolution résulterait, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Graphique 16 - Evolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'emploi, au plan provincial, a connu des évolutions différenciées dans la période post Covid.

L'examen, au niveau provincial, des EPMA déclarantes à la CNSS et des emplois sur la période 2016-2023 révèle des évolutions contrastées dans la période post-Covid. Seules les provinces d'EL Kelâa des Sraghna et Youssoufia ont enregistré un ralentissement de l'effectif des EPMA et en termes d'emplois, tandis que dans toutes les autres provinces, le rythme de croissance a accéléré.

Ainsi, la préfecture de Marrakech a accueilli, en 2023, 66,5% des EPMA employant 67,4% de l'effectif total de leurs salariés, contre respectivement 65,9% et 70,9% en 2016.

Tableau 16 - Répartition provinciale et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS⁷

PROVINCE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marrakech	65,9	66,4	67,2	67,7	67,8	66,7	67,0	66,5
Safi	15,3	15,1	14,6	14,6	14,1	14,4	13,6	13,6
Essaouira	8,5	8,3	7,8	7,7	8,0	7,8	7,8	7,9
El Kelaâ des Sraghna	4,0	5,5	5,9	5,7	6,0	6,7	6,8	6,8
Youssoufia	2,9	2,7	2,8	2,7	2,7	3,0	2,9	2,7
Chichaoua	1,2	0,9	1,2	0,7	0,7	0,9	1,1	1,2
Al Haouz	0,4	0,8	0,3	0,5	0,5	0,4	0,6	1,0
Rehamna	1,8	0,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2	0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 17 - Répartition provinciale et évolution de l'effectif des emplois déclarés à la CNSS

PROVINCE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marrakech	70,9	72,4	70,4	72,6	71,6	68,4	68,4	67,4
Safi	20,2	18,8	20,0	18,0	18,6	20,6	18,8	19,2
El Kelâa des Sraghna	1,8	3,3	3,8	3,8	3,8	4,3	4,8	4,7
Essaouira	3,8	3,6	3,5	3,3	3,5	3,8	4,0	4,5
Youssoufia	1,2	1,0	1,4	1,3	1,4	1,7	2,2	2,0
Al Haouz	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,9
Chichaoua	0,5	0,3	0,5	0,2	0,3	0,6	0,8	0,9
Rehamna	1,4	0,3	0,2	0,6	0,5	0,2	0,5	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁷ Les différences observées dans le chapitre « emplois des entreprises » dans les anciens rapports régionaux sont dues aux mises à jour et aux traitements de croisement et d'enrichissement effectués par l'Observatoire.

Le rythme de l'évolution de l'emploi dans le commerce et des transports et entreposage a ralenti dans la période post-Covid.

L'examen sectoriel des EPMA déclarantes à la CNSS et des emplois sur la période 2016-2023 révèle des évolutions contrastées dans la période post-Covid. En termes d'emploi, la majorité des secteurs ont enregistré une progression, à l'exception du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », et des « transports et entreposage ».

Ainsi, le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » demeure prédominant en termes d'entreprises déclarantes, malgré une baisse de sa part, passant de 22% en 2016 à 20,1% en 2023. En ce qui concerne l'emploi déclarés, le secteur de la « construction » reste dominant, enregistrant une hausse de 1,3 point, passant de 18,8% en 2016 à 20,1% en 2023.

Tableau 18 - Répartition sectorielle des entreprises déclarantes à la CNSS

Secteur d'activité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22,0	22,0	22,1	22,1	21,9	22,0	21,1	20,1
Construction	17,8	17,6	17,5	17,2	17,5	18,1	16,8	16,3
Hébergement et restauration	12,3	12,1	12,1	12,0	11,5	10,0	11,0	11,4
Agriculture, sylviculture et pêche	9,8	9,8	9,4	8,9	8,5	8,9	8,1	8,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,9	8,0	7,9	7,4	7,3	7,1	6,7	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	5,5	5,8	6,1	6,5	6,5	6,1	6,2	6,5
Santé humaine et action sociale	4,8	5,0	5,2	5,2	5,1	5,1	4,9	4,9
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant qu'employés	0,0	0,0	0,0	0,9	2,3	3,6	4,2	4,6
Autres activités de services	2,8	2,7	2,7	2,6	2,5	2,6	4,0	4,2
Industrie manufacturière	4,4	4,1	4,0	4,0	4,1	4,2	4,1	4,2
Transports et entreposage	3,7	3,7	3,8	4,0	3,9	3,4	3,9	3,9
Enseignement	2,9	3,0	2,9	2,9	2,8	2,9	2,9	2,8
Activités immobilières	2,6	2,5	2,5	2,4	2,2	2,1	2,0	2,2
Information et communication	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4
Activités financières et d'assurance	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
Autres	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,3	1,4	1,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 19 - Répartition sectorielle non agricole et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS

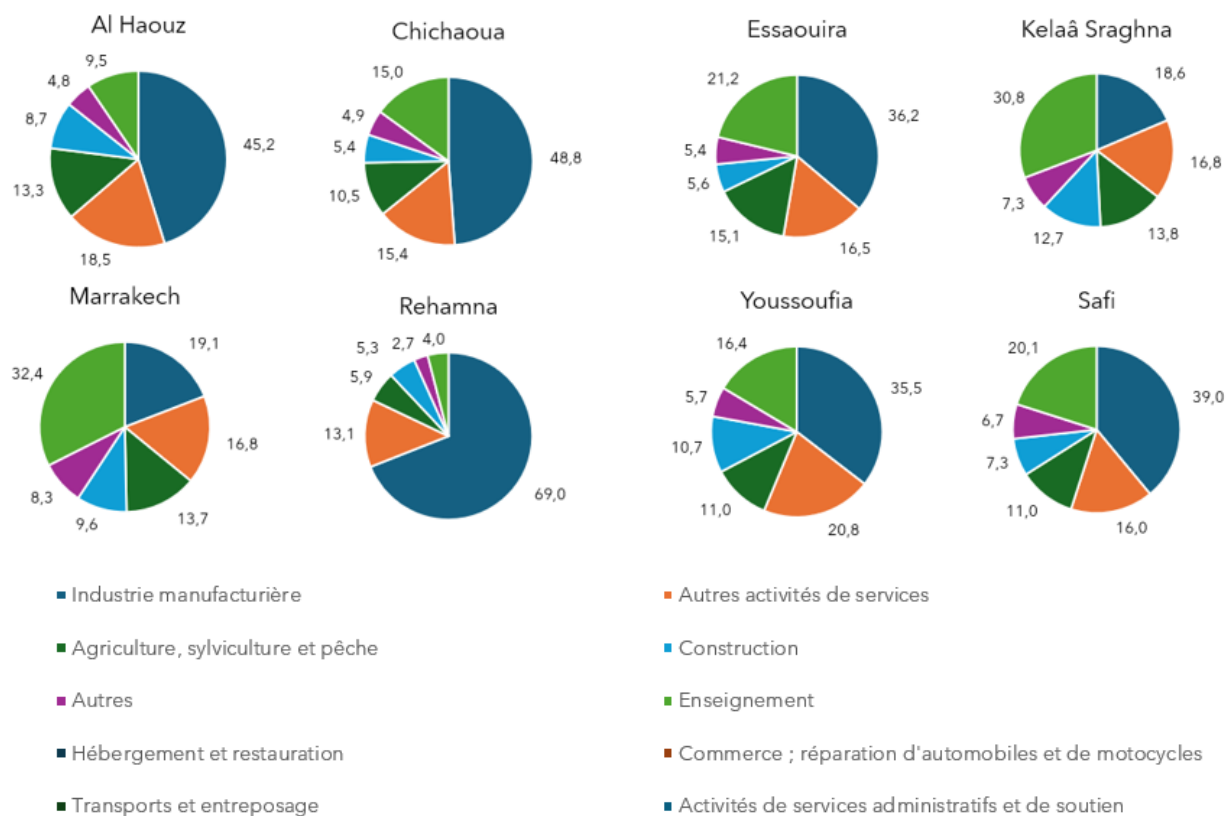
Secteur d'activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Construction	18,8	19,3	19,8	19,8	21,4	22,6	19,6	20,1
Hébergement et restauration	18,4	16,3	16,3	15,5	14,3	12,3	14,4	15,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	15,3	15,2	15,1	15,7	15,5	16,2	15,0	13,7
Industrie manufacturière	14,3	13,2	13,7	12,3	12,1	12,4	11,0	10,3
Activités de services administratifs et de soutien	7,0	7,7	7,6	9,4	9,4	9,8	9,3	9,9
Autres activités de services	3,4	3,7	3,6	3,5	3,3	3,3	7,0	7,2
Enseignement	5,4	5,8	5,4	5,6	5,8	5,9	5,6	5,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,4	6,0	6,1	5,7	4,9	4,8	4,8	4,7
Transports et entreposage	4,0	4,1	4,2	4,4	4,6	3,9	4,5	4,3
Santé humaine et action sociale	2,8	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,0	3,1
Activités immobilières	1,8	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant qu'employés	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5	0,8	0,9	0,9
Information et communication	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9
Activités financières et d'assurance	0,7	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
Autres	2,0	2,4	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9	2,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse des données croisées révèle une diversification des secteurs d'activités contribuant à l'emploi au niveau provincial.

L'analyse croisée du nombre d'emplois par section d'activités et par province révèle que les « autres activités de services » ont concentré, en 2023, le plus grand nombre d'emplois dans les provinces de Chichaoua et d'Al Haouz, avec des parts respectives de 48,8% et 45,2% du nombre total des salariés déclarés au niveau de ces provinces. Pour ce qui est des deux provinces de Safi et d'Essaouira, l'« agriculture, sylviculture et pêche » est le premier 1^{er} secteur contributeur à l'emploi en 2023, à l'instar des années précédentes, avec des parts de 39% et 36,2% respectivement. La « construction » est le 1^{er} secteur contributeur à l'emploi dans la préfecture de Marrakech et la province de Youssoufia avec des parts de 19,1% et 35,5% respectivement. S'agissant des provinces d'El Kelâa des Sraghna et Rehamna, les principaux secteurs contributeurs à l'emploi en 2023 sont les secteurs de l'« enseignement » et de l'« industrie manufacturière » respectivement, avec des parts de 18,6% et 69% de l'effectif total des emplois déclarés dans ces provinces (cf. graphique 17).

Graphique 17 - Répartition provinciale des emplois des cinq secteurs clés- en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La majorité des EPMA déclarent à la CNSS un effectif de moins de 10 employés

Entre 2016 et 2023, il est relevé, en moyenne annuelle, qu'environ 87,6% des entreprises déclarantes à la CNSS ont compté moins de 10 salariés.

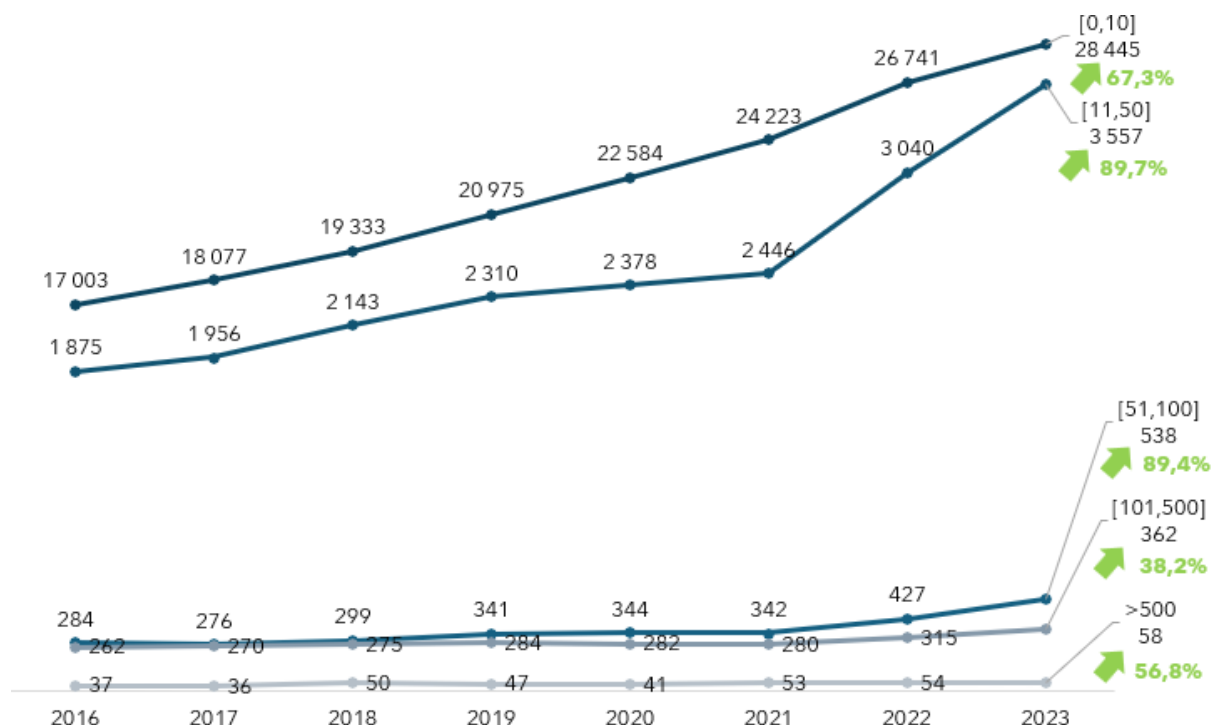
Quant aux entreprises comptant entre 11 et 50 salariés, leur part est passée de 9,6% en 2016 à 10,8% en 2023.

Tableau 20 - Répartition et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[0,10]	87,4	87,7	87,5	87,6	88,1	88,6	87,5	86,3
[11,50]	9,6	9,5	9,7	9,6	9,3	8,9	9,9	10,8
[51,100]	1,5	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,4	1,6
[101,500]	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	1,1
>500	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Graphique 18 - Evolution du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME et les GE ont retrouvé leur rythme de croissance pré-Covid, en termes d'emplois.

Entre 2016 et 2023, les TPME ont représenté en moyenne 83,5% des emplois déclarés à la CNSS. La période post-Covid s'est ainsi caractérisée par une accélération du rythme de croissance par rapport à la période pré-Covid. En effet, ce rythme a évolué en moyenne annuelle de 1% avant la crise de COVID, et de 14,8% après cette crise.

Les grandes entreprises, quant à elles, ont vu leur part fluctuer au cours de la période, avec une progression plus significative après la crise sanitaire, soit une moyenne annuelle de 17,3% contre -2 % avant la Covid.

Tableau 21 - Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises⁸

Catégorie d'entreprises	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Micro [0,3]	28,9	27,8	80,3	26,2	30,7	35,5	37,5	39,1
TPE]3,10]	9,5	9,2	0,4	12,5	9,7	9,5	7,9	8,5
PE]10,50]	15,6	17,5	1,2	18,2	16,2	15,4	18,1	16,9
ME]50,175]	26,5	25,7	6,4	25,5	25,3	24,0	21,8	20,5
GE > 175	19,4	19,8	11,8	17,6	18,1	15,6	14,7	15,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁸ Les différences par rapport aux résultats des anciens rapports régionaux, sont dues aux mises à jour des bases de données et à l'utilisation d'un algorithme de Machine Learning pour améliorer le taux de remplissage de la catégorie d'entreprises.

Les jeunes entreprises n'ont pas retrouvé leurs niveaux de croissance d'emplois d'avant la pandémie.

L'analyse de la répartition de l'emploi selon l'âge des entreprises déclarantes entre 2016 et 2023, révèle une progression, pour les entreprises en démarrage de 4,8% à 5,1%, avec un niveau inférieur à celui d'avant crise.

Les entreprises âgées de 2 à 5 ans et de plus de 10 ans ont progressé respectivement de 15,9% à 17,1% et de 59,6% à 63,1% entre 2016 et 2023. Ainsi, leur rythme de croissance post-Covid a été plus soutenu que celui d'avant la pandémie.

Tableau 22 - Evolutions des emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises sur la période 2017-2023

Classe d'âge	Evolution							Moyenne annuelle d'évolution avant Covid (2016-2019)	Moyenne d'évolution post Covid (2023-2022)
	2017 /2016	2018 /2017	2019 /2018	2020 /2019	2021 /2020	2022 /2021	2023 /2022		
< 2 ans	18,4	-2,4	42,8	-23,1	9,9	17,6	6,2	16,2	6,2
[2-5]	7,7	10,6	4,8	-8,8	121,5	-36,5	9,9	6,2	9,9
[6-10]	4,8	-8,6	3,4	0,7	-2,0	41,6	-11,3	-0,2	-11,3
> 10 ans	2,3	17,4	4,8	0,4	-21,0	24,7	39,5	6,5	39,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib

Tableau 23 - Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
< 2 ans	4,8	5,5	4,8	6,5	5,1	5,4	5,9	5,1
[2-5]	15,9	16,4	16,5	16,2	15,2	31,9	18,9	17,1
[6-10]	19,7	19,8	16,4	15,9	16,5	15,3	20,2	14,7
> 10 ans	59,6	58,4	62,3	61,3	63,2	47,4	55,0	63,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré 22,2% des emplois

La répartition de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 22,2% du total des emplois déclarés en 2023 contre 24,5% en 2022. Cette proportion est de 0% pour les grandes entreprises, soit une baisse de 0,1 point (cf. tableau 24).

Tableau 24 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2022	24,5	67,1	0,1	8,3
2023	22,2	69,3	0,1	8,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023)

La masse salariale déclarée à la CNSS, en 2023, s'est établie à 11,4 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 16%, après 22,1% en 2022.

La hausse de la masse salariale a été plus marquée dans l'« hébergement et restauration » et l'« information et communication »

L'analyse par section d'activités révèle des augmentations annuelles importantes de la masse salariale en 2023 dans les sections de l'« hébergement et restauration » (32,1%) et l'« information et communication » (24%). Ces secteurs ayant connu sur la même période une croissance du nombre de leurs employés respectivement de 16,7% et 10,3%.

Par ailleurs, les sections de l'« hébergement et restauration », de la « construction » et du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 19,1%, 13,5% et 12,9% en 2023. Ces secteurs ont généré ensemble 45,5% du total de la masse salariale, en employant 48,9% de l'effectif des salariés déclarés (cf. tableau 25).

Tableau 25 - Répartition sectorielle et évolution annuelle de la masse salariale

Sections d'activités	2022		2023		Evolution de la masse salariale
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Hébergement et restauration	1,7	16,8	2,2	19,1	32,1
Construction	1,4	13,7	1,5	13,5	13,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,4	13,9	1,5	12,9	7,3
Enseignement	1,0	10,0	1,2	10,5	22,0
Industrie manufacturière	1,0	10,0	1,0	9,1	4,9
Activités de services administratifs et de soutien	0,7	7,1	0,8	7,2	17,4
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	7,0	0,7	6,0	-1,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,5	4,9	0,6	5,1	21,6
Transports et entreposage	0,4	4,1	0,5	4,0	13,0
Autres activités de services	0,3	3,3	0,4	3,2	13,6
Santé humaine et action sociale	0,3	2,9	0,4	3,1	22,8
Information et communication	0,1	1,3	0,2	1,4	24,0
Activités immobilières	0,1	1,3	0,2	1,4	22,8
Activités financières et d'assurance	0,1	1,2	0,1	1,3	16,3
Autres	0,2	2,4	0,3	2,5	17,8
Total	9,9	100	11,4	100	16,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La hausse de la masse salariale en 2023 a concerné toutes les catégories d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif supérieur à 500 employés a enregistré, en 2023, une hausse annuelle de 7%, ces entreprises ayant généré 19,9% du total de la masse salariale, contre 21,6% en 2022. Quant aux entreprises employant entre 11 et 50 salariés et celles comptant entre 51 et 100 salariés, elles ont chacune enregistré une hausse de 19,7%. Leurs parts dans la masse salariale totale ont marqué également des légères augmentations, s'établissant respectivement à 21,7% et 11% en 2023 (cf. tableau 26).

Tableau 26 - Répartition et évolution de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2022		2023		Evolution de la masse salariale en 2023
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
0-10	2,2	22,6	2,6	22,6	15,7
11-50	2,1	21,0	2,5	21,7	19,7
51-100	1,1	10,6	1,3	11,0	19,7
101-500	2,4	24,2	2,8	24,9	19,5
>500	2,1	21,6	2,3	19,9	7,0
Total	9,9	100	11,4	100	

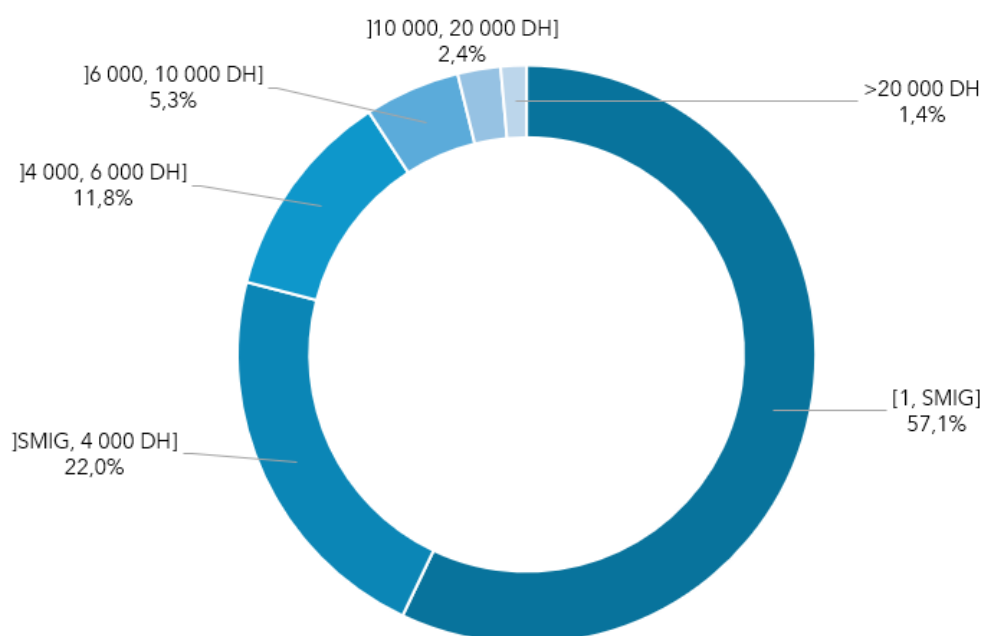
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

En 2023, 79% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH contre 80% en 2022

La répartition des emplois par tranche de salaires en 2023 montre que 79,1% des employés ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH, enregistrant une baisse de 1 point par rapport à 2022. Par ailleurs, 57,1%⁹ ont touché un salaire n'excédant pas le SMIG contre 42,3%¹⁰ en 2022. Cette situation s'explique également par la nature à temps partiel de ces emplois, empêchant ainsi d'atteindre le salaire minimum requis.

En revanche, la part des employés ayant un salaire dépassant 20 000 DH reste limitée à 1,4% (cf. graphique 19).

Graphique 19 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁹ La valeur du SMIG à date de 2023.

¹⁰ La valeur du SMIG à date de 2022. Il est à noter que la valeur du SMIG a augmenté de 5% en 2023, d'où le changement des seuils d'intervalles des tranches de salaires adoptées.

La répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires, révèle que les entreprises âgées entre 2 ans et 5 ans ont rémunéré 61,3% de leurs effectifs à moins du SMIG. Cette proportion est de 55,4% pour les entreprises âgées de plus de 10 ans (cf. tableau 27).

Tableau 27 - Répartition des emplois par tranche d'âge des entreprises et tranche de salaires - en 2023

Tranche d'âge	[1, SMIG]		] SMIG, 4 000 DH]		]4 000, 6 000 DH]		]6 000, 10 000 DH]		]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	10 348	60,1	3 752	21,8	1 704	9,9	778	4,5	337	2,0	303	1,8
[2-5]	35 127	61,3	12 686	22,1	5 871	10,2	2 352	4,1	914	1,6	386	0,7
[6-10]	28 291	57,1	10 743	21,7	4 951	10,0	2 373	4,8	1 595	3,2	1 601	3,2
>10 ans	117 572	55,4	46 844	22,1	27 403	12,9	12 572	5,9	5 253	2,5	2 478	1,2

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse croisée des emplois par catégorie d'entreprises et tranche de salaires fait ressortir que dans les microentreprises, 86,4% des employés ont touché des salaires ne dépassant pas 4 000 DH, cette part s'élève à 54,9% pour les grandes entreprises (cf. tableau 28).

Tableau 28 - Répartition des emplois par catégorie des entreprises et tranche de salaires - en 2023

Catégorie d'entreprises	[1, SMIG]		] SMIG, 4 000 DH]		]4 000, 6 000 DH]		]6 000, 10 000 DH]		]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Micro [0,3]	85 446	64,3	29 323	22,1	11 642	8,8	4 738	3,6	1 375	1,0	422	0,3
TPE]3,10]	27 756	54,5	12 424	24,4	6 358	12,5	2 928	5,7	1 116	2,2	379	0,7
PE]10,50]	41 076	58,8	14 288	20,5	8 437	12,1	3 567	5,1	1 634	2,3	808	1,2
ME]50,175]	29 655	51,8	12 757	22,3	8 223	14,4	3 853	6,7	1 803	3,1	996	1,7
GE > 175	9 935	34,5	5 882	20,4	5 414	18,8	3 066	10,6	2 224	7,7	2 271	7,9

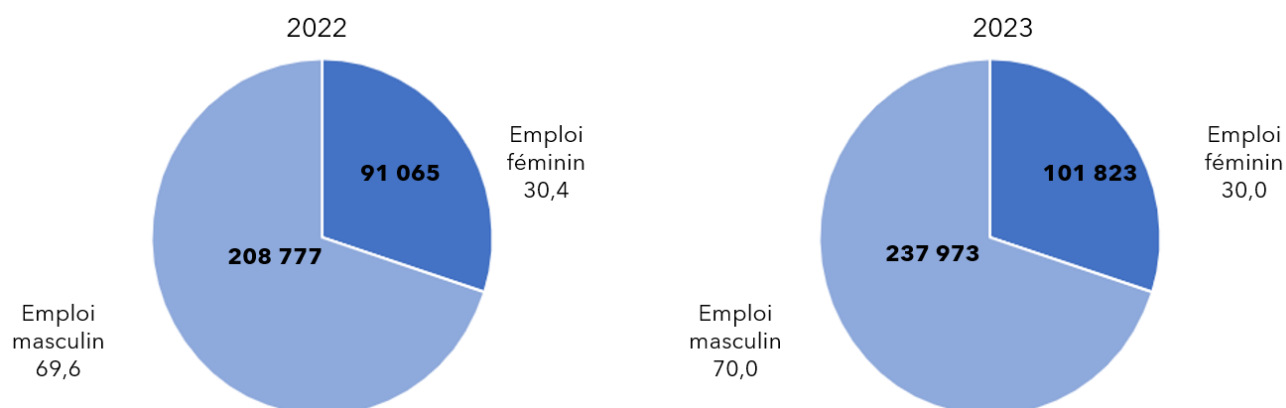
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.3. Emploi par genre (2023)

Cette section présente une analyse par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2023 dans la région de Marrakech-Safi, selon les axes suivants : tranche de salaires, province, section d'activités et catégorie d'entreprises.

Cette analyse porte sur un effectif global de 339 796¹¹ salariés dont 101 823 sont des employées femmes représentant 30% du total, en baisse de 0,4 point par rapport à 2022 et inférieure au niveau national, qui est de 32,6% (cf. graphique 20).

Graphique 20 - Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

¹¹ Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises affiliées à la CNSS.

Les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires¹²

Comme le montre le « tableau 29 », 57,1% du total des employés hommes et femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG. Pour les autres tranches de salaires, la part des employées femmes est supérieure à celle des employés masculins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

Tableau 29 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023

Tranches de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	193 868	57,1	29,6	70,4	57 343	56,3	136 525	57,4
]SMIG, 4.000 DH]	74 674	22,0	31,3	68,7	23 343	22,9	51 331	21,6
]4.000, 6.000 DH]	40 074	11,8	29,2	70,8	11 694	11,5	28 380	11,9
]6.000, 10.000 DH]	18 152	5,3	30,8	69,2	5 584	5,5	12 568	5,3
]10.000, 20.000 DH]	8 152	2,4	29,2	70,8	2 378	2,3	5 774	2,4
>20.000 DH	4 876	1,4	30,4	69,6	1 481	1,5	3 395	1,4
Total	339 796	100	30,0	70,0	101 823	100	237 973	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La préfecture de Marrakech concentre la majorité des emplois de la région, tous genres confondus

La répartition provinciale des emplois, au titre de 2023, montre que, pour ce qui est de la province de Rehamna et la préfecture de Marrakech, respectivement 37,9% et 32,1% de l'effectif déclaré sont occupés par des femmes. Elles sont suivies par les provinces d'El Kelâa des Sraghna et Safi, avec des proportions respectives de 27,9% et 26,7%. Cette part est limitée à 17,8% dans la province de Youssoufia.

¹² Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

Tableau 30 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023

Provinces	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins	Masculins	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
			dans chaque tranche de salaires	dans chaque tranche de salaires				
Marrakech	229 185	67,4	32,1	67,9	73 615	72,3	155 570	65,4
Safi	65 166	19,2	26,7	73,3	17 415	17,1	47 751	20,1
El Kelaâ des Sraghna	15 999	4,7	27,9	72,1	4 459	4,4	11 540	4,8
Essaouira	15 311	4,5	21,4	78,6	3 283	3,2	12 028	5,1
Yousseoufia	6 649	2,0	17,8	82,2	1 181	1,2	5 468	2,3
Al Haouz	2 970	0,9	20,6	79,4	612	0,6	2 358	1,0
Chichaoua	2 898	0,9	22,3	77,7	645	0,6	2 253	0,9
Rehamna	1 618	0,5	37,9	62,1	613	0,6	1 005	0,4
Total	339 796	100	29,97	70	101 823	100	237 973	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes employées continuent d'être mieux rémunérées dans la province d'El Kelâa des Sraghna et la préfecture de Marrakech.

En 2023, la répartition provinciale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires montre que, les femmes travaillant dans la province d'El Kelâa des Sraghna et la préfecture de Marrakech sont mieux rémunérées que celles exerçant dans les autres provinces, résultat similaire à celui de 2022. Ainsi, respectivement 26,7% et 24,9% de ces femmes ont perçu un salaire supérieur à 4 000 DH contre une proportion variante entre 1,4% et 10,3% dans les autres provinces. Concernant les employés masculins, 22,8% d'entre eux travaillant dans la préfecture de Marrakech sont rémunérés à plus de 4 000 DH, contre 21,8% en 2022.

Tableau 31 - Répartition des emplois par province et tranches de salaires en 2023 - en %

Province	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, 2 800, 4 000, 000	2 800, 4 000, 000	4 000, 6 10 000, 20 000, 000	6 10 000, 20 000, 000	>20 000, 000		[1, 2 800, 4 000, 000	2 800, 4 000, 000	4 000, 6 10 000, 20 000, 000	6 10 000, 20 000, 000	>20 000, 000	
	DH]	DH]	DH]	DH]	DH]	DH]	DH]	DH]	DH]	DH]	DH]	DH]
Marrakech	48,9	26,1	14,2	6,9	2,5	1,3	54,2	23,0	13,3	5,7	2,4	1,3
El Kelâa des Sraghna	54,5	18,8	4,0	3,6	8,0	11,1	66,9	13,3	4,2	2,3	4,6	8,6
Essaouira	63,2	26,5	7,0	2,3	0,5	0,6	61,6	19,1	12,5	4,7	1,7	0,3
Al Haouz	74,5	18,0	5,6	1,3	0,5	0,2	77,7	15,8	4,3	1,5	0,5	0,1
Rehamna	86,1	10,8	1,5	1,3	0,2	0,2	74,1	19,5	3,1	2,1	0,6	0,6
Safi	82,7	11,0	4,1	1,2	0,7	0,1	61,2	19,2	10,8	5,6	2,6	0,6
Yousseoufia	83,1	12,0	3,8	0,9	0,1	-	76,3	15,5	6,3	1,7	0,2	0,1
Chichaoua	71,2	27,4	0,8	0,2	0,2	0,3	48,4	48,3	2,4	0,6	0,3	-

Valeur Minimale

Valeur Maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes sont majoritaires dans 3 secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, l'enseignement, et l'industrie manufacturière

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de la « santé humaine et action sociale », l'« enseignement » et l'« industrie manufacturière » où les parts des employées femmes représentent respectivement 71,7%, 66,4 % et 54% (cf. tableau 32).

Tableau 32 - Répartition des emplois par genre et section d'activités -2023

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Construction	57 977	17,1	9,2	90,8	5 350	5,3	52 627	22,1
Agriculture, sylviculture et pêche	51 981	15,3	15,5	84,5	8 072	7,9	43 909	18,5
Hébergement et restauration	43 433	12,8	33,5	66,5	14 538	14,3	28 895	12,1
Commerce ; Réparation d'automobiles Et De Motocycles	39 343	11,6	31,2	68,8	12 272	12,1	27 071	11,4
Industrie manufacturière	29 710	8,7	54,0	46,0	16 043	15,8	13 667	5,7
Activités de services administratifs et de soutien	28 471	8,4	31,8	68,2	9 046	8,9	19 425	8,2
Autres activités de services	20 693	6,1	32,5	67,5	6 721	6,6	13 972	5,9
Enseignement	16 098	4,7	66,4	33,6	10 694	10,5	5 404	2,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13 586	4,0	39,8	60,2	5 410	5,3	8 176	3,4
Transports et entreposage	12 407	3,7	10,6	89,4	1 319	1,3	11 088	4,7
Santé humaine et action sociale	8 916	2,6	71,7	28,3	6 397	6,3	2 519	1,1
Activités immobilières	4 343	1,3	41,4	58,6	1 800	1,8	2 543	1,1
Information et communication	2 474	0,7	39,2	60,8	969	1,0	1 505	0,6
Arts, spectacles et activités récréatives	2 270	0,7	29,7	70,3	674	0,7	1 596	0,7
Activités Financières Et d'assurance	1 965	0,6	46,5	53,5	914	0,9	1 051	0,4
Industries extractives	1 933	0,6	4,2	95,8	81	0,1	1 852	0,8
Production Et Distribution d'eau ; Assainissement, Gestion Des Déchets Et Dépollution	979	0,3	11,2	88,8	110	0,1	869	0,4
Autres	3 217	0,9	43,9	56,1	1 413	1,4	1 804	0,8
Total	339 796	100	30	70	101 823	100	237 973	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse de la distribution des salaires par catégorie d'entreprises dans la région montre en particulier que :

- Dans les très petites entreprises (TPE), la part des employés féminins rémunérés à moins du SMIG est de 60,7%, proportion la plus élevée comparativement aux autres catégories d'entreprises, tandis que celle des employés masculins atteint 48,9%.
- Dans les GE, 2,9% des employées femmes perçoivent un salaire supérieur à 10 000 DH, soit le même taux que celui observé pour les employés hommes (cf. tableau 33).

Tableau 33 - Répartition des emplois par genre, par catégorie d'entreprises et par tranches de salaires en 2023 - en %

Catégorie d'entreprises	Répartition des emplois féminins selon les sections d'activités						Répartition des emplois masculins selon les sections d'activités					
	[1, SMIG]	] SMIG, 4 000 DH]	]4 000, 6 000 DH]	]6 000, 10 000 DH]	]10 000, 20 000 DH]	>20 000 DH]	[1, SMIG]	] SMIG, 4 000 DH]	]4 000, 6 000 DH]	]6 000, 10 000 DH]	]10 000, 20 000 DH]	>20 000 DH]
Micro [0,3]	53,5	21,7	9,1	5,4	5,1	5,2	15,3	19,2	28,6	16,0	10,4	10,6
TPE]3, 10]	60,7	15,6	12,3	6,7	2,9	1,8	48,9	24,4	15,0	6,7	3,2	1,7
PE]10, 50]	59,2	25,8	9,4	4,1	1,1	0,3	66,4	20,5	8,5	3,3	1,0	0,3
ME]50, 175]	54,2	20,5	14,6	7,0	2,5	1,2	60,5	20,5	11,2	4,4	2,3	1,2
GE > 175	50,2	26,4	14,5	6,0	2,1	0,8	56,3	23,5	11,6	5,6	2,2	0,7
	Valeur Minimale						Valeur Maximale					

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

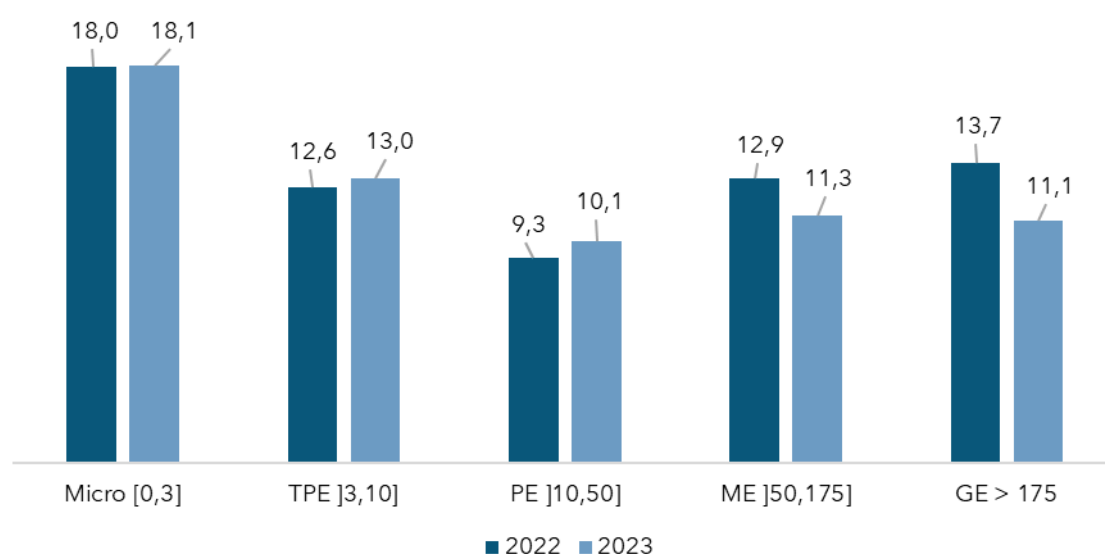
L'examen des données de 33 527 EPMA de la région de Marrakech-Safi au titre de 2023, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire (cf. Indicateurs démographiques des EPMA), a fait ressortir que 5 887 entreprises sont dirigées par des femmes, soit 17,6% de la population étudiée, une part supérieure à la moyenne nationale, établi à 15,1%.

L'indicateur « entrepreneuriat féminin¹³ » relatif à ces entreprises, fait l'objet d'une analyse selon cinq axes : la catégorie d'entreprises, la province, la tranche d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Les microentreprises ont affiché la part de l'entrepreneuriat féminin la plus importante.

L'analyse par catégorie d'entreprises laisse apparaître que les microentreprises ont enregistré, en 2023, la part la plus élevée de l'entrepreneuriat féminin, soit 18,1% de l'effectif de cette catégorie d'entreprises, un niveau légèrement supérieur à la moyenne globale de la région. Les TPE et les ME suivent avec des parts respectives de 13% et 11,3% (cf. graphique 21).

Graphique 21 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises - en %



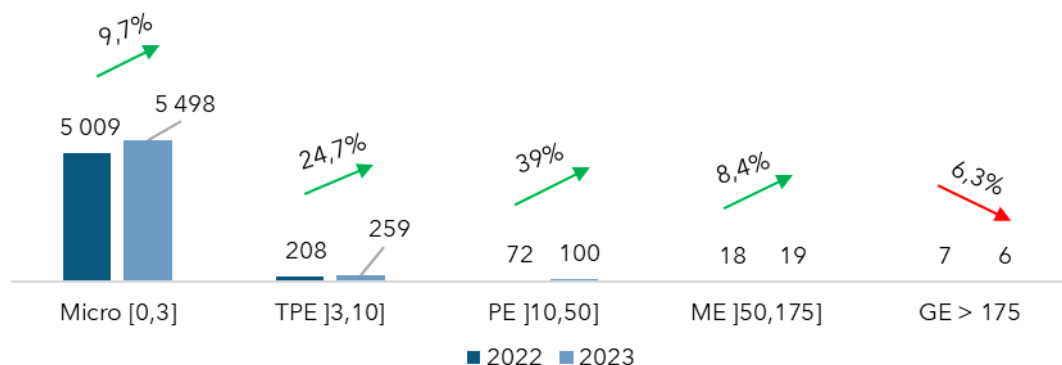
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹³ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 33 527 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Une tendance positive du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans l'ensemble des catégories d'entreprises, à l'exception des GE.

Toutes les catégories d'entreprises ont enregistré des évolutions positives en termes du nombre des entreprises dirigées par des femmes, particulièrement les PE et les TPE, respectivement de 39% et 24,7%, à l'exception des GE qui ont connu un recul de 6,3% (cf. graphique 22).

Graphique 22 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en %

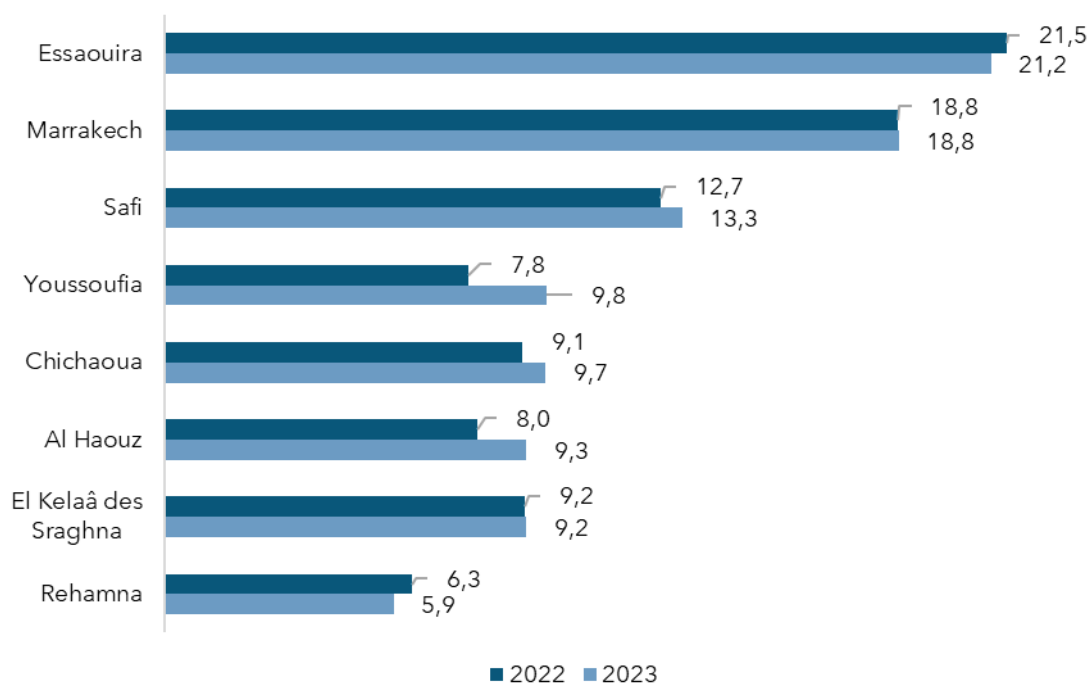


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La province d'Essaouira enregistre le niveau le plus élevé de l'entrepreneuriat féminin

L'analyse provinciale fait ressortir que dans la province d'Essaouira, 21,2% des EPMA sont dirigées par des femmes en 2023. Ces proportions sont de 18,8% et 13,3% dans la préfecture de Marrakech et dans la province de Safi (cf. graphique 23).

Graphique 23 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin

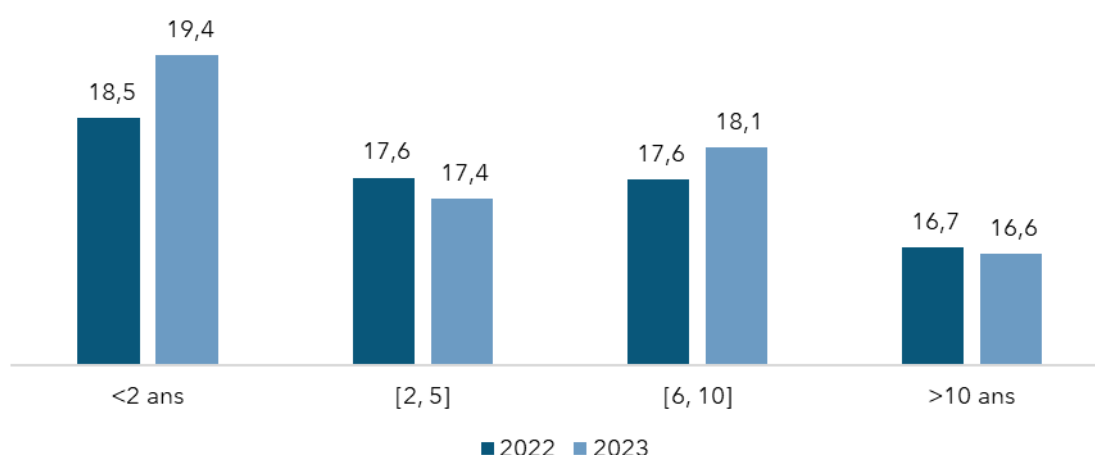


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

L'entrepreneuriat féminin est plus développé dans les entreprises en démarrage

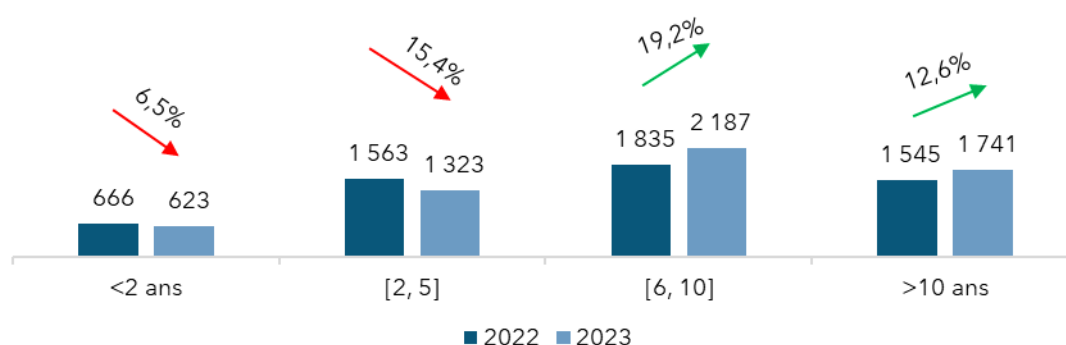
L'analyse par classe d'âge des entreprises révèle que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2023, une part de 19,4% dans l'effectif des EPMA ayant un âge de moins de 2 ans, suivies par des entreprises dont l'âge est compris entre 6 et 10 ans avec une proportion de 18,1%. En revanche, cette part est limitée à 16,6% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, une part qui reste quasiment stable par rapport à 2022, bien que leur nombre ait augmenté de 12,6% par rapport à 2022 (cf. graphiques 24 et 25).

Graphique 24 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 25 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans les « autres activités de service », la « santé humaine et action sociale » et l'« enseignement »

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2023, une part de 46,5% dans la section des « autres activités de services¹⁴ » dont 35,5% dans l'activité de « coiffure et soins de beauté ». Elle est suivie par les sections de la « santé humaine et action » 38,4% et de l'« enseignement » 29,3%.

Tableau 34 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises - en %

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Evolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2022	2023	
Autres activités de services	47,3	46,5	7,2
Santé humaine et action sociale	32,7	38,4	36,7
Enseignement	28,8	29,3	9,1
Activités financières et d'assurance	26,4	26,0	3,8
Arts, spectacles et activités récréatives	24,8	25,6	13,6
Hébergement et restauration	23,6	23,8	9,5
Activités immobilières	23,4	22,9	3,3
Activités de services administratifs et de soutien	20,2	20,9	13,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20,5	20,9	5,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	20,1	20,0	-0,3
Agriculture, sylviculture et pêche	16,9	19,3	12,2
Information et communication	14,8	16,2	23,4
Industrie manufacturière	15,6	15,8	8,6
Transports et entreposage	8,9	8,2	-1,4
Industries extractives	7,3	7,5	6,4
Construction	6,9	6,8	2,9
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	5,6	3,5	-36,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,8	1,9	25,0
Total	17,4	17,6	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹⁴ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

5. Accès au financement bancaire (2023)

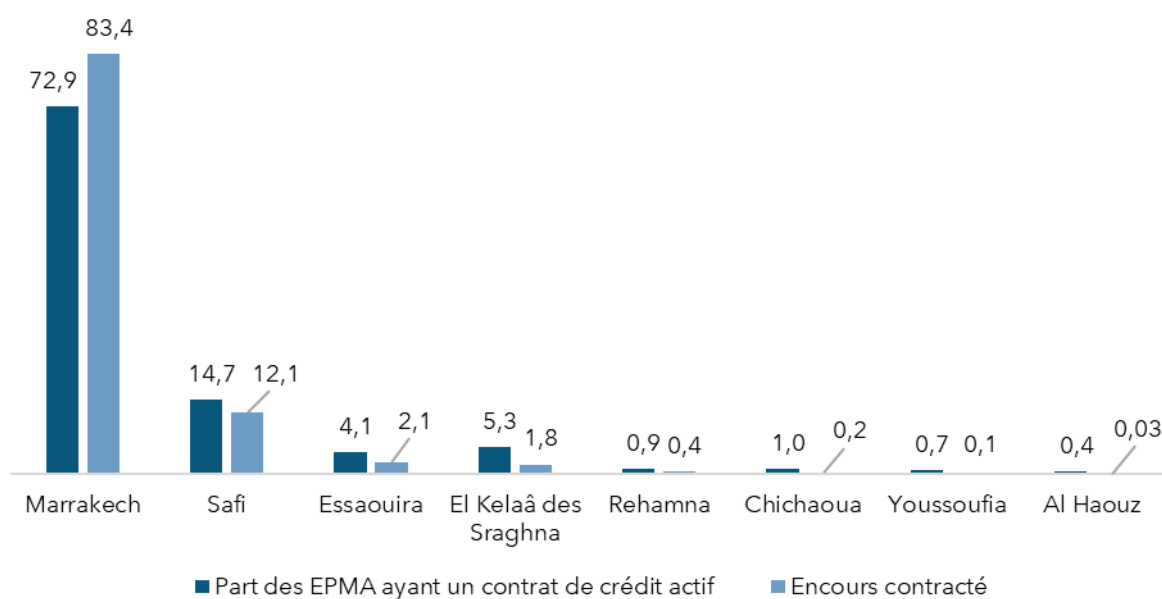
5.1. Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de Marrakech-Safi, par les établissements de crédit en 2023, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

La préfecture de Marrakech concentre 83,4% de l'encours total des crédits alloué aux entreprises étudiées

L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la préfecture de Marrakech, représentant 72,9% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2023, de 83,4% de l'encours total des crédits alloué aux entreprises étudiées (cf. graphique 26).

Graphique 26 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2023 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

75% de l'encours total des crédits sont alloués à quatre secteurs d'activités

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui représentent 29,2% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 29% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 8,1% et 18,6% pour l'« hébergement et restauration », 21,5% et 15,9% pour la « construction » et 5,8% et 11,4% pour l'« industrie manufacturière » (cf. tableau 35).

Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2023 - en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,2	29,0
Hébergement et restauration	8,1	18,6
Construction	21,5	15,9
Industrie manufacturière	5,8	11,4
Activités immobilières	2,0	5,6
Activités de services administratifs et de soutien	11,3	4,3
Transports et entreposage	6,9	3,8
Enseignement	2,9	2,2
Santé humaine et action sociale	0,9	1,9
Industries extractives	0,7	1,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,4	1,2
Agriculture, sylviculture et pêche	1,0	1,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,3	1,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,7
Autres activités de services	2,0	0,3
Arts, spectacles et activités récréatives	0,9	0,3
Information et communication	1,0	0,1
Autres	0,1	1,1
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

75% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âges montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 39% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 74,9% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 29,7% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 9,9% de cet encours (cf. tableau 36).

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2023 - en %

Classes d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
< 2 ans	4,4	1,0
[2, 5]	25,3	8,9
[6, 10]	31,3	15,3
> 10 ans	39,0	74,9
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de 70% de l'encours total des crédits

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 70,3% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 29,7% aux GE (Cf, tableau 37). Ces parts s'établissent respectivement à 71,1% et 28,9% en 2022.

Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2023 - en %

Catégories d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
TPME [0,175]	99,4	70,3
Micro [0,3]	79,9	26,0
TPE]3,10]	11,3	6,9
PE]10,50]	6,7	19,1
ME]50,175]	1,5	18,3
GE > 175	0,6	29,7

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières dans la région de Marrakech-Safi, par genre du dirigeant, selon les axes suivants: région et section d'activités.

Sur un effectif de 9 730¹⁵ EPMA ayant contracté un crédit dans la région en 2023, 1 606 sont dirigées par des femmes, soit 16,5% de cet effectif contre 15,1% en 2022. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 2,7 milliards de dirhams, représentant 13,2% de l'encours total, alors que les EPMA dirigées par des hommes ont disposé de 17,7 milliards de dirhams, soit 86,8% de cet encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA dans la région, en fonction du genre du dirigeant, montre que 77,7% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la préfecture de Marrakech et ont bénéficié de 92,1% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 72% et 81,9% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 38).

Dans les autres préfectures et provinces, la pénétration du crédit chez les entreprises dirigées par des femmes est d'un niveau beaucoup plus faible tout en présentant des situations disparates.

Tableau 38 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Provinces	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Marrakech	92,1	81,9	77,7	72,0
Safi	5,0	13,2	12,3	15,4
El Kelâa des Sraghna	1,4	1,9	3,2	5,5
Essaouira	1,0	2,3	5,1	3,9
Rehamna	0,3	0,5	0,9	1,0
Al Haouz	0,1	0,02	0,1	0,4
Youssoufia	0,1	0,1	0,4	0,8
Chichaoua	0,03	0,2	0,4	1,0
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹⁵ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 9 730 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 10 223 EPMA.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la province d'Essaouira accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 20,5% du total des EPMA dans cette province, et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalent à 6,4% (Cf. tableau 39).

Tableau 39 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Provinces	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Marrakech	14,6	85,4	17,6	82,4
Safi	5,4	94,6	13,6	86,4
El Kelâa des Sraghna	10,3	89,7	10,3	89,7
Essaouira	6,4	93,6	20,5	79,5
Rehamna	9,4	90,6	15,3	84,7
Al Haouz	33,6	66,4	2,9	97,1
Youssofia	10,6	89,4	8,6	91,4
Chichaoua	2,6	97,4	6,9	93,1
Total	13,2	86,8	16,5	83,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2023, 30,7% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », bénéficient de 23,8% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 28,6% et 29,6% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Secteur d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23,8	29,6	30,7	28,6
Construction	21,9	15,5	9,0	24,1
Hébergement et restauration	15,2	19,4	11,2	7,6
Industrie manufacturière	12,6	11,5	5,2	5,9
Activités de services administratifs et de soutien	6,9	4,0	16,7	10,2
Santé humaine et action sociale	5,2	1,4	1,8	0,7
Enseignement	3,5	2,0	5,3	2,5
Industries extractives	2,7	1,5	0,2	0,7
Activités immobilières	2,6	5,9	2,3	1,9
Transports et entreposage	1,8	4,2	3,7	7,5
Agriculture, sylviculture et pêche	1,4	1,0	0,8	1,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,6	1,1	5,4	5,4
Autres	1,7	3,0	7,6	3,8
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition fait ressortir également que la section des « autres activités de services » accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 45,2% du total des EPMA dans cette section et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalant à 34,9% (cf. tableau 41).

De même, la section « santé humaine et action sociale », qui représente 34,3% du total des EPMA dans cette section, bénéficie d'une part de l'encours de crédit de 35,8%.

Tableau 41 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,0	89,0	17,7	82,3
Construction	17,8	82,2	7,0	93,0
Hébergement et restauration	10,7	89,3	22,8	77,2
Industrie manufacturière	14,4	85,6	15,0	85,0
Activités de services administratifs et de soutien	21,0	79,0	24,7	75,3
Santé humaine et action sociale	35,8	64,2	34,3	65,7
Enseignement	20,9	79,1	30,2	69,8
Industries extractives	22,3	77,7	6,0	94,0
Activités immobilières	6,4	93,6	19,5	80,5
Transports et entreposage	6,2	93,8	9,1	90,9
Agriculture, sylviculture et pêche	17,7	82,3	13,6	86,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,5	92,5	16,8	83,2
Information et communication	15,9	84,1	15,6	84,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,5	99,5	6,5	93,5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	99,9	8,3	91,7
Arts, spectacles et activités récréatives	38,7	61,3	19,2	80,8
Autres activités de services	34,9	65,1	45,2	54,8
Total	13,3	86,7	16,7	83,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

